



richard daignault
à ottawa

Clark demeure serein malgré les défaites

Joe Clark reprend la route des dîners pour le bénéfice de la caisse électorale — la route qui mène aux campagnes électorales — dès aujourd'hui.

Le chef conservateur prendra la parole ce soir à Toronto, et à Vancouver demain.

Ce ne sont pas là des voyages qui ont été décidés, à la dernière minute, dans le sillon des deux défaites que viennent d'infliger les électeurs de deux régions du pays aux candidats conservateurs.

Effectivement, au bureau du premier ministre Clark, comme ceux qui lisent cette chronique l'ont appris il y a déjà quelque temps, on s'attendait à ce que les conservateurs perdent les élections de Prince Albert et de Burnaby-St-George. Et le soir du 6 novembre, alors que le gouvernement Clark survivait à une motion de non-confiance libérale par deux voix, un des principaux conseillers de Clark ne disait qu'il fallait, dès maintenant, que les conservateurs se préparent pour d'éventuelles élections générales. C'est ce qu'ils font.

C'est pourquoi Clark ne semblait pas débalancé du tout, hier, à la Chambre des communes.

La défaite du candidat conservateur dans Burnaby-St-George, dans la province de Terre-Neuve, était inévitable. Roger Simmons, héritier politique du prestigieux Don Jamieson devenu chef libéral terre-neuvien, a obtenu 10,416 votes, soit plus que les votes réunis des conservateurs et des néo-démocrates.

Mais dans la circonscription de Prince Albert, représentée par John Diefenbaker depuis 1953, les conservateurs ont livré un grand combat pour contrer la popularité grandissante des néo-démocrates dans la province de Saskatchewan. Sans succès. Il est vrai que Stan Hovdebo, du NPD, n'a gagné que par 600 quelques votes mais l'emprise conservatrice est brisée et même les libéraux, que la presse anglophone se plaît à qualifier de "parti mort" dans l'Ouest, ont repris de la vigueur.

Clark a gardé son sang-froid. Il a même félicité hier Stanley Knowles, le leader parlementaire du NPD, pour cette victoire en Saskatchewan.

On a remarqué que les partis d'opposition n'ont pas voulu faire de grand tapage autour de ces défaites conservatrices qui réduisent à une seule voix la majorité du gouvernement Clark qui repose sur les forces combinées des députés conservateurs et créditistes: 136 conservateurs et cinq créditistes.

Mais hier soir cependant, alors que la Chambre des communes débattait le projet de loi prévoyant

d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, ce sont les députés conservateurs qui ont commencé à montrer les dents, face aux critiques de l'opposition, et à menacer que des élections générales soient déclenchées si cette "promesse électorale" était bloquée.

Il semble que le gouvernement ait décidé, sur cette question de crédit d'impôt, de forcer la main de l'opposition.

Tous les orateurs de l'opposition ont dénoncé le projet comme étant illogique dans la crise économique actuelle et surtout comme étant un cadeau pur et simple à ceux qui, dans la société, peuvent se payer une maison.

Toutefois on semble croire que l'opposition éviterait de coïncider le budget ne soit déposé le 11 décembre.

La tournure "électorale" qu'entreprend Clark aujourd'hui devrait révéler la ligne de conduite qu'entend suivre le gouvernement.

Rappelons que Pierre Trudeau, le chef libéral, sera à Montréal vendredi et prendra part à une importante réunion partisane dans la circonscription de Saint-Michel.

Les néo-démocrates, pour leur part, se préparent pour la tenue de leur congrès national qui débute demain à Toronto.

La main sur le cœur, les yeux levés vers le ciel, tous les partis jurent qu'ils ne veulent pas plonger le pays dans une autre élection générale sans motif valable.

Refus à Roy

Fabien Roy, le chef créditiste, est revenu à la charge tard hier soir, peu avant l'ajournement de la Chambre des communes, sur la question des documents préparés confidentiellement par le gouvernement Trudeau sur les interventions fédérales dans les champs de compétence provinciale entre 1967 et 1977.

La question s'adressait au premier ministre mais ce dernier étant absent, c'est John Bosley, député de la circonscription de Don Valley-Ouest, de Toronto, qui lui a répondu dans la négative à titre de secrétaire parlementaire de Clark.

Bosley a dit que le gouvernement refuse de publier ces études pour deux raisons: 1— elles sont incomplètes; 2— on a promis la confidentialité à ceux qui les ont préparées.

Les automobilistes râleront et payeront, prévient la SQ

par Jacques DALLAIRE

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Alors qu'on lui demandait, un jour, comment il percevait l'intervention de ses policiers, le directeur de la Sûreté du Québec, M. Jacques Beaudoin, avait répliqué: "Si A (le citoyen) prend un bâton, B (le policier) est justifié d'en prendre un!"

C'est sans doute en s'inspirant de ce principe lapidaire que M. Beaudoin a promis qu'il y aura du sport sur les routes du Québec, cette année. Le moins que l'on puisse dire, le taux de chômage sera très bas à la Sûreté du Québec.

Si A (l'automobiliste) commet une infraction, B (le policier) sera aux aguets et sévira sans merci!

M. Beaudoin, qui agissait comme spécialiste, hier, à la clôture d'un symposium de deux jours tenu à Montréal sur la gestion de la sécurité routière au Québec, a ramené le débat à un niveau accessible à tous, dans un langage qui ne laisse pas d'équivoque.

Pendant qu'universitaires et spécialistes échafaudent de grandes méthodes d'approche face à la sécurité routière et que les technocrates et

hauts fonctionnaires se tiraillent à savoir qui devrait administrer la sécurité, le directeur de la SQ rappelle que le rôle de son corps policier est de faire respecter la loi.

Râlements et goussets

Aussi, s'il n'en tient qu'à M. Beaudoin, c'est à coup d'infractions, à défaut de coups de bâton, que la SQ entend calmer l'ardeur des automobilistes désobéissants.

"Attendez-vous d'en avoir, cette année, des infractions, a lancé M. Beaudoin, devant un auditoire un peu médusé. Il y a 600,000 Québécois qui vont râler."

L'oeil pétillant, le directeur de la Sûreté du Québec ajoutait: "Le peuple comprend juste une chose, c'est quand on touche à ses goussets!"

Si, demain matin, M. Beaudoin avait les coudées franches, les choses changeraient de poil. D'abord, le directeur de la SQ prône l'adoption d'un code de la route uniforme que tous les corps policiers appliqueraient, éliminant ainsi les nombreux règlements municipaux.

Par ailleurs, M. Beaudoin est convaincu qu'il y a "une importante

vérification des conducteurs à faire", car trop d'"incompétents" tiennent le volant actuellement.

Et pour le directeur de la SQ, les amendes sont trop légères, le système de points de démerite est inefficace dans sa forme actuelle parce que les points sont inscrits souvent plusieurs mois après qu'une infraction est commise, et frustration encore plus grande chez les policiers, "trop souvent, a noté M. Beaudoin, on fait rire de nous", en ne faisant qu'appliquer la loi... à cause de loi mi-figue, mi-raisin.

"Cette année, a indiqué M. Beaudoin, nous atteindrons, pour la Sûreté du Québec, seulement, le seuil de 20,000 arrestations pour facultés affaiblies."

"Appliquons à l'automobile, a-t-il poursuivi, 50 pour 100 des règlements en vigueur en aéronautique et on verra un net changement. Qu'on mette d'abord l'emphase sur la machine, car à mon avis, une auto de plus de trois ans ne devrait jamais circuler sans un certificat mécanique attestant le bon état du véhicule. Et qu'on retienne seulement 25 pour 100 des critères qui prévalent lors du choix des pilotes, pour les conducteurs automobiles et la situation va s'améliorer."

Dehors!

Quant à savoir qui devrait gérer la sécurité routière au Québec, en posant comme préalable que les composantes de la gestion sont là, mais que les ressources ne sont pas utilisées de façon optimale, M. Beaudoin met en garde tout de suite les lobbys et autres limaces de corridors, fussent-ils des hommes politiques.

Le message est tout aussi direct que limpide: "Ça fait cinq ans que je suis directeur de la Sûreté du Québec et ça fait cinq ans que je mets dehors de mon bureau des gens qui veulent se bâtir des empires à nos dépens."

M. Beaudoin qui, comme six autres invités, avait été prié par l'animateur Marc Laurendeau de répondre à la question de savoir quelle est l'urgence d'intervenir en sécurité routière et

dans quel secteur particulier, s'est demandé si un symposium de deux jours sur la gestion de la sécurité routière portera vraiment des fruits.

"Est-ce que cela intéresse quelqu'un?, a-t-il interrogé. J'ose espérer qu'il s'en trouve ici."



Jacques BEAUDOIN

Sécurité routière: guerre de gestion

de notre envoyé spécial

MONTREAL — Le colloque sur la gestion de la sécurité routière, qui a pris fin hier, à Montréal, a été le lieu où s'est révélé au grand jour la guerre de mentalité que se livrent respectivement le ministère des Transports, que représentait le sous-ministre adjoint Ghislain K. Laflamme, et la Régie de l'assurance automobile, représentée par son directeur des communications, Pierre Mélançon.

D'ailleurs, le seul fait que la régie ait organisé ce symposium de deux jours sur la gestion de la sécurité routière, en collaboration avec l'UQUAM, a été nettement perçu, par le ministère des Transports, comme un envahissement intolérable.

Aussi n'est-il pas étonnant que M. Laflamme ait souligné avec force, hier, que le ministère des Transports, en vertu des dispositions de la loi des transports, a le mandat clair de direction en matière de sécurité routière.

"Il y a assez d'intervenants actuellement pour ne pas en ajouter d'autres, a souligné le directeur du Bureau des véhicules automobiles, où on se disputerait les juridictions, compte tenu des faibles budgets affectés à la sécurité routière."

M. Laflamme a souligné qu'un comité interministériel a été mis sur pied en juin dernier, réunissant les ministres des Transports, de la Justice, de l'Éducation et des Institutions financières, tous impliqués directement ou indirectement en sécurité routière, mais ce comité est en butte aux pires tiraillements avant même de s'être réuni.

Quant à M. Mélançon, il a clairement, hier, que la Régie de l'assurance automobile, au bout du compte, paie les pots cassés, n'entend pas lâcher le morceau. "La régie, a-t-il dit, va poursuivre la recherche des dossiers pour elle-même et l'étude des dossiers de sécurité routière, tout en poursuivant ses efforts de communication avec la population en général." M. Mélançon a tenu à préciser que la régie va faire en sorte de réunir de nouveau tous ceux qui sont sensibilisés à la sécurité routière.

Les autres participants au collo-

A VOS 4 G.H. ECHÈNE & FILS INC.

VESTE SPORT
Exceptionnel! Imitation
de peau de mouton renversée



D'UN GRAND
MANUFACTURIER
CANADIEN

Prix sugg. \$65.00

\$39.95

Couleurs: naturel et imitation de
chaude peau de mouton renver-
sée.

Tailles:
36 à 46

Quantité limitée

MISE DE
COTE

CHARGEX
VISA

STE-FOY
Place Quatre-Bourgeois
Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois
669-1170

LEVIS
Place Kennedy,
Rte Kennedy
833-4371

MONTMORENCY
Boul. Ste-Anne
Près des Chutes
667-0801

CANARDIERE
Centre d'achats Canadière,
Québec
667-6157

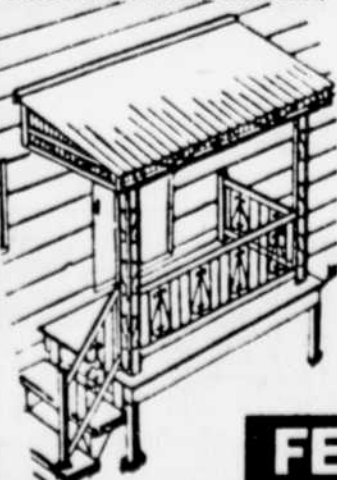
DERNIERE CHANCE A CE BAS PRIX POUR LIVRAISON AVANT NOËL

VENTE!

TERMES FACILES
JUSQU'À 90 JOURS POUR PAYER
PAS D'INTERET

AUVENTS EN ALUMINIUM
Couleurs assorties, fini émail cuit, ou
EN FIBRE DE VERRE

POUR BALCONS, ENTREES, PATIOS ET FENETRES



DONNEZ A VOTRE MAISON UNE
MAGNIFIQUE APPARENCE
D'ACCUEIL ET UNE PROTECTION
POUR TOUJOURS

Voyez nos nouvelles rampes en
aluminium de couleur, fini
émail cuit, pour balcon et patio.

RESIDENTIELS

COMMERCIAUX

ET INDUSTRIELS

Garantie Fen-Por-
A Enr., plus de 27
ans d'expérience.
5 ans contre maté-
riel défectueux.

Aussi,
portes,
fenêtres,
revêtement
aluminium,
stores
ventilants,
etc.

**PRIX
VRAIMENT
BAS!**

ESTIMATIONS GRATUITES
JOUR OU SOIR
TELEPHONEZ

692-2127
Soir: 842-2500

VISITEZ NOTRE SALLE D'EXPOSITION

FEN-POR-A ENR. 263, ST-PAUL
QUEBEC

Le plus renommé dans le domaine des portes et fenêtres.

Au cœur du vieux
BOSTON



Hôtel
AVERY

Un hôtel qui se distingue des autres
Un havre pour les voyageurs
avertis, situé au cœur du vieux
Boston. Les chambres sont gaies et
harmonieusement décorées. TV.,
air climatisé. Aucun supplément
pour les enfants de moins de 14
ans. Ecrivez pour obtenir notre
brochure.

STATIONNEMENT GRATUIT
ch. simple \$19.00 ch. double \$23.00
au coin des rues Avery et Washington
(617) 482-3000
Appeler à frais vides 800-268-9328

La question nationale hantera le congrès du NPD

par Réjean LACOMBE

La question nationale viendra encore une fois hanter les quelque 1,000 participants au dixième congrès du Nouveau Parti démocratique (NPD) qui débutera demain pour se terminer dimanche, à Toronto. Pour les néo-démocrates, ces discussions revêtent un caractère particulier puisqu'elles interviennent à moins de six mois de la tenue du référendum québécois.

Dans le cahier de résolutions qui sera soumis aux membres et dont LE SOLEIL a obtenu copie, on relève pas moins de 17 résolutions à caractère

constitutionnel. C'est à la lumière de ces différentes propositions, soumises par les associations de circonscription, que le NPD tentera de faire son nid.

Mais les grands débats de fond porteront avant tout sur les deux thèses qui s'affrontent actuellement au sein du NPD. L'une, qui est défendue par le NPD-Québec et quelques associations néo-démocrates des autres provinces, pose comme balise que la question québécoise repose avant tout sur le nationalisme québécois. L'autre, qui reçoit l'appui du chef du NPD, M. Ed Broadbent, stipule que

la question économique est au centre du malaise.

Même si six des résolutions proposées par les associations néo-démocrates préchent le droit du Québec à l'autodétermination, il n'en reste pas moins que les néo-démocrates s'entendent rapidement pour manifester leur foi inébranlable dans le Canada, comme ils l'avaient fait lors du congrès de 1977.

Cependant, il semble que la position constitutionnelle du NPD-Québec qui a été rendue publique la semaine dernière par M. Jean-Denis Lavigne,

sera au centre de toutes les discussions. Rappelons que les néo-démocrates québécois proposent la reconnaissance des deux peuples fondateurs et le droit pour le Québec à la souveraineté culturelle.

Par ailleurs, les militants néo-démocrates seront appelés à discuter de la participation de leur parti politique à la prochaine campagne référendaire québécoise.

Deux résolutions présentées par des associations de l'Ontario demandent au NPD de ne pas participer aux

discussions référendaires sous le parapluie d'un organisme pancanadien, tel Pro-Canada. Ces mêmes résolutions recommandent au NPD de ne pas appuyer la tenue éventuelle d'un référendum pancanadien qui nierait le droit du Québec de déterminer lui-même son avenir.

Finalement, les tenants de ces propositions indiquent qu'un gouvernement fédéral néo-démocrate devrait préparer les négociations en vue d'un nouvel arrangement confédératif, incluant la souveraineté-association, "si tel est le désir du peuple du Québec".

Toutefois, toutes les résolutions qui seront soumises aux participants à ce congrès n'offrent pas une telle ouverture de vue. Ainsi, l'une d'elles indique clairement que "le Canada est une nation et indivisible". Une autre, suggère au NPD d'inviter les Québécois à repousser les entraves d'un nationalisme étroit et de joindre les rangs du NPD dans le but de bâtir un Canada socialiste au profit de tous les Canadiens.

De l'énergie à la santé

Mais, la question nationale ne devrait pas à elle seule retenir l'attention des néo-démocrates. On doit s'attendre également à des discussions au chapitre de l'attitude que le NPD doit manifester à l'égard du gouvernement minoritaire de M. Joe Clark.

L'économie, l'énergie, la santé et le fonctionnarisme fédéral feront l'objet de discussions. Sans être en soi innovateur, les quatre documents de

travail, dont LE SOLEIL a obtenu copie, proposent différentes réformes dans le but d'adapter les politiques néo-démocrates aux réalités actuelles.

Ainsi, au chapitre de l'énergie, le NPD tente d'apporter certaines réponses à la crise du pétrole en proposant la conservation de l'énergie et une politique d'établissement des prix du pétrole. Tout en constatant que le Canada fait face à une situation grave en ce qui concerne l'approvisionnement de pétrole dans la décennie à venir, le NPD riposte en disant que cela ne voulait absolument pas dire que nous faisons face à une crise de l'énergie. Il attribue le malaise à l'inaction gouvernementale et à l'apathie du public.

Par ailleurs, au chapitre de l'économie, le NPD constate que malgré tous les problèmes, le Canada peut s'en sortir. Accusant conservateurs et libéraux d'être responsables de la situation, le NPD suggère la mise en application de quatre mesures pour remédier au problème.

En outre, dans le domaine des soins de santé, le NPD indique qu'il faut mettre fin à la détérioration de ces soins en effectuant un retour au partage fédéral-provincial des frais. Finalement, dans le but de remédier à la situation qui prévaut au sein de la fonction publique fédérale, le NPD préconise la fin des contrats extérieurs du gouvernement à des firmes privées, le refus du gouvernement de vendre des services gouvernementaux à des firmes privées et différentes modifications à la législation de la fonction publique qui permettrait d'inclure la sécurité d'emploi, la classification et autres fonctions associées à la dotation en personnel.



M. Ed BROADBENT

chez Turgeon & Jobin cette semaine...

"QUINTRIX" de 8" Panasonic

CT-778C

De construction robuste et fonctionnant sur batterie de 12 ou 24 V, ce téléviseur de 8" se transporte aussi bien en voiture qu'en bateau.

"QUINTRIX" de 13" Panasonic

CT218C

Ce téléviseur de 13" regorge de caractéristiques. Lampe-écran Quintrix en ligne pour des images claires et naturelles. Châssis 100% transistorisé et circuits intégrés pour un rendement fiable. Indicateur de canaux éclairé. Pratique écouteur inclus.

Châssis 100% transistorisé avec circuits intégrés et lampe-écran "Quintrix" en ligne. Connecteur pour antenne collective ou câble. Écouteur inclus. Coffret noir avec bordure argentée.

c'est ça

Turgeon & Jobin Ltée

ACCESSOIRES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES
VENTE ET LOCATION D'OUTILLAGE
205, rue Montmagny — Québec
TEL.: 529-6511
STATIONNEMENT GRATUIT EN FACE DU MAGASIN

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi, mardi, mercredi, de 8h00 à 17h30. Jeudi, vendredi, de 9h00 à 21h00. Samedi, de 9h00 à 17h00.

CHARGES VISA

POUR VOUS MESDAMES...
...vous présente

«LA RECETTE TELEVISÉE DE LA SEMAINE»
A RADIO-CANADA
Ne la manquez pas...

ACHETEZ VOTRE TV PLUS CHAQUE SEMAINE

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce publiée lundi, 19 novembre, en page B-2 de ce journal.

LES USTENSILES EN ARGENT STERLING DE BIRKS

sont disponibles en tout temps et non pour un temps limité seulement, tel qu'annoncé.

BIRKS
JOAILLIERS

Lafleur

une saveur SUPÉRIEURE

CHARCUTERIES JAMBONS

PROFITEZ DE NOTRE EXTRAORDINAIRE VENTE AVANT NOËL!

VOICI QUELQUES EXEMPLES:

LAMPES EXTERIEURES MONTURE EN METAL NOIR ET VERRE EN RELIEF TRANSPARENT. PL-9308 Sugg. \$24.75 PRIX ROYAL 9.95	LAMPES DE TABLE EN PORCELAINE IMPORTEES D'ITALIE Haut. 27" Diam. 8" Sugg. \$223.20 PRIX ROYAL 89.95	LAMPES DE TABLE EN PORCELAINE IMPORTEES D'ITALIE Haut. 15" Diam. 8" Sugg. \$186.40 PRIX ROYAL 74.95
LAMPES EXTERIEURES MONTURE EN METAL NOIR ET VERRE EN RELIEF TRANSPARENT PL-9108 Sugg. \$13.15 PRIX ROYAL 4.95	LUSTRE ENCASTRE HAUT. 5 1/2" DIAM. 4 1/2" PL-781 Sugg. \$17.60 PRIX ROYAL 5.95	LUSTRE POUR SALLE DE BAINS PL-9109 Verre transparent travaillé en relief, monture finie chrome. Max.: 2 X 60 watts. Sugg. \$39.20 PRIX ROYAL 15.95
PLAFONNIER DE CHAMBRE 12" X 12" Sugg. \$10.60 PRIX ROYAL 2.95	LUSTRE DOUBLE POUR SALLE DE BAINS Monture dorée, verre blanc satiné avec motif de ton or. Max.: 2 X 60 watts. Sugg. \$80.00 PRIX ROYAL 29.95	LAMPE DE TABLE STYLE FUTURISTE Haut. 32" Diam. 15" Sugg. \$114.00 PRIX ROYAL 91.95

PLUS: 10% DE REDUCTION SUR TOUS LES LUMINAIRES SUSPENDUS EN MAGASIN
EGALEMENT: 20% DE REDUCTION SUR LES MIROIRS, TABLES ET LAMPES DE TABLE EN MAGASIN
POUR 4 JOURS SEULEMENT SE TERMINANT SAMEDI.
ALORS, HATEZ-VOUS ET PROFITEZ DE CES SUPER-AUBAINES!

(Aucune mise de côté ne sera acceptée à l'occasion de cette vente)

683-3629 *Luminaire Royal Inc.* **683-3620**

1265, ST-VALLIER OUEST (PRES DE ST-SACREMENT)

N.B.: Ampoules en sus.

Nouveau consul français à Québec

La France a, depuis lundi, un nouveau consul général à Québec en la personne de M. Henri Rethore.

M. Rethore remplace à ce poste M. Marcel Beaux, nommé ambassadeur plénipotentiaire au Tchad.

Né à Paris, le 8 juin 1928, père de deux enfants, M. Rethore est titulaire d'études supérieures de Lettres, bachelier en droit, diplômé de l'École nationale de la France d'outre-mer. Il est conseiller des Affaires étrangères de la classe.

Sa carrière l'a mené outre-mer, de 1955 à 1961, puis il fit un séjour à l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères. Il devenait plus tard premier secrétaire puis deuxième conseiller d'ambassade à Alger jusqu'en 1971.

Sous-directeur de la Coopération technique de 1971 à 1977, M. Henri Rethore était premier conseiller d'ambassade à Abidjan depuis juillet 1977.

M. Rethore est chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre national du mérite.



Henri RETHORE

Parizeau a déposé son budget supplémentaire de \$400 millions

par Pierre TOURANGEAU

(PC) — Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a déposé, hier après-midi en Chambre, un budget supplémentaire de \$400,837,200. Cette somme représente une augmentation de \$75 millions par rapport aux prévisions du discours du budget du 27 mars de cette année.

Compte tenu de cette augmentation, le ministre a expliqué que les dépenses de l'Etat s'établiraient à \$15,035 milliards pour 1979-80. Le quart de ces nouveaux crédits sera affecté au ministère des Finances pour l'application des conventions collectives des employés des secteurs public et parapublic.

Le reste des crédits sera divisé entre le ministère de l'Éducation, le ministère des Transports, celui de la Fonction publique et le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Répartition

Selon ce budget supplémentaire, le ministère des Finances recevra donc un montant additionnel de \$126,052,800 afin de rencontrer les derniers dépôts du gouvernement aux tables de négociations.

De ce montant, \$6,552,000 seront affectés au fonds de suppléance pour les besoins de personnel qui se sont ajoutés cette année.

Quant au ministère de l'Éducation, le ministre Parizeau propose l'adoption par l'Assemblée Nationale de crédits additionnels de l'ordre de \$87,904,500.

«La majeure partie de cette somme, a indiqué le ministre des Finances, est destinée au fonctionnement des commissions scolaires. Le reste servira à augmenter l'aide financière aux étudiants, à hausser les montants prévus pour la formation des adultes et à accroître les dépenses nécessaires au développement informatique du réseau d'enseignement collégial.

Le ministère des Transports, quant à lui, recevra \$28,808,000 de plus cette année. Cette somme supplémentaire, de préciser le ministre, «s'explique par la hausse des coûts de contrat, de matériaux et d'entretien du réseau routier, par l'aide financière accordée aux commissions de transports, par les dépenses liées à l'immatriculation des véhicules et par des subventions additionnelles aux municipalités pour l'amélioration du réseau municipal».

Le ministère de la Fonction publique disposera, par ailleurs, d'un somme en sus de \$20,056,500 qui lui permettra, aux dires de M. Parizeau, d'absorber les dépenses supplémentaires afférentes à la contribution gouvernementale à ses régimes de retraite et à l'assurance

collective sur la vie des employés de l'Etat.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources recevra, lui aussi, sa part du gâteau fiscal puisque \$18,100,000 lui sont attribués. M. Parizeau a révélé que ces nouveaux millions serviraient à défrayer la subvention spéciale versée à Rexford dans le cadre de la liquidation des biens de Samoco, les travaux de voirie forestière, le programme d'assistance financière à l'isolation des maisons, les travaux de voirie minière dans le Nord-Ouest du Québec et les études sur la rationalisation de l'allocation du bois.

Enfin, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

recevra des crédits additionnels de \$17,325,500.

Cette somme permettra d'accélérer les travaux de construction et d'aménagement des édifices destinés au personnel de la fonction publique, la révision de l'enveloppe budgétaire affectée à la location d'immeubles qui n'avaient pas été prévues dans le budget principal.

En ce qui concerne les ministères des Affaires municipales et des Affaires sociales, ils auront respectivement droit, en vertu du budget supplémentaire, à \$15,639,900 et à \$13,674,500.

'Je me souviens' dit l'opposition

(PC) — Le leader parlementaire de l'Opposition libérale, M. Gérard D. Levesque, a fait inscrire au feuillet de l'Assemblée nationale, hier, une motion qui risque d'embarrasser le gouvernement.

M. Levesque, député de Bonaventure, suggère que le gouvernement «donne suite aux promesses de travaux et de subventions faites au cours des élections complémentaires par le parti ministériel et ses candidats».

Flora en France

OTTAWA (AFP) — Mme Flora MacDonald, ministre canadien des Affaires extérieures, effectuera une visite officielle en France les 11 et 12 décembre, a-t-on appris hier à Ottawa de source bien informée.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs canadiens, Mme Flora MacDonald a déjà séjourné une fois à Paris, où elle a assisté à une réunion de l'OCDE.

Qu'est-ce qu'un e.a.?

CÔTÉ, DOYLE & ASSOCIÉS
7, Jardins-Mercil
Suite 1204
Québec, G1S 4N8 681-6308

comp-mobilier

MAINTENANT OUVERT

- Lampes
- Meubles non-peints
- Bibliothèques modulaires
- Accessoires de décoration

SPECIAL D'OUVERTURE \$379.95

comprendant:
lit démontable 54" x 75" x 15"
table de maquillage 32" x 16" x 27"
commode 3 tiroirs 32" x 16" x 27"
commode 3 tiroirs + 2 portes 32" x 16" x 40"
table de chevet 32" x 16" x 19"

**Place des Quatres-Bourgeois
999, rue de Bourgogne, Sainte-Foy, Tél. (418) 669-3301**

Club Le Bourgneuf racquetball

4500, boulevard des Gradins, Québec, P.Q./C.P.
7040, Charlesbourg, Québec G1H 1J0 Tél.: 627-3441

Venez vous joindre au Club qui va de l'avant.

ON AGRANDIT POUR VOUS ET VOS AMIS

Dès le 15 janvier 1980, 6 courts supplémentaires.

Total: 16 courts de racquetball
bain sauna, bain turc
bains tourbillons
salle de réchauffement
garderie
boutique spécialisée "pros"

Carte de membre à partir du 23 novembre 1979 au 31 août 1980.

Individuelle:	\$65
Couple:	\$110
Familiale:	\$125

CHARGEX
VISA
Master Charge

LES CHAUSSURES WHITE CROSS
pour les pieds difficiles

Bottillons en cuir
Noir, brun, tan, D. E, 2E (largeurs). Hauteur: 6" - 10" - 12" - 14"

Souliers lacés
En cuir noir, brun, tan et blanc. Largeurs: B, D, E, EE, EEE.

POUR HOMMES
Souliers de marques réputées:

- Gale
- Florsheim
- Mc Hale
- Unico
- Hush Puppies
- Le Baron

Bottes Florsheim
Modèles sport et de toilette:
• Florsheim
• Le Baron
• Grenico.
Couleurs variées.

Georges Leclerc

chaussures
199, rue St-Joseph, Place Laurier,
Centre Jadis, Place Lebourgneuf

Souliers de toilette pour les Fêtes

Collections: • Christina • Faber
• Lavallée • Celebrity
• St-Georges • Denny Stewart

Sandales
Couleurs: noir, brun foncé, bordeaux.

Souliers Denny Stewart
Suède et cuir. Couleurs: brun foncé, naturel, taupe.

Sacs à main Coret
Complément de votre toilette. Modèles et couleurs variés.

TELECHARGE
MASTER CHARGE
CHARGEX
Commandes postales et COD acceptés

CHARGEX
VISA
Master Charge

Vente surprise
sur toute la marchandise en magasin, du 21 au 24 novembre inclusivement

BOTTES:

- Christina
- Lavallée
- Emmanuelle
- Faber
- Pablito
- Bootlegger

Bottillons sport
Souliers doublés
Cuir ou Corfam. Noir, brun, tan.

Bottes Faber
Couleurs: noir, brun, tan et naturel.

Bottes Christina
Couleurs: tan, noir.

Bottes Franca
Style western. Cuir naturel.

COUPON SPECIAL
20% DE RABAIS
sur toute la marchandise en magasin, sur présentation de ce coupon, durant la semaine du 26 novembre au 1er décembre.

20%

Le recteur Paquet endosse le rapport Dion

par Damien GAGNON

Le recteur Jean-Guy Paquet s'est engagé personnellement, hier, à donner suite aux principales recommandations du rapport de la Commission d'étude sur l'avenir de l'université Laval (Commission Dion).

M. Paquet, qui commentait

pour la première fois le rapport Dion qui a été déposé au conseil de l'université, il y a un mois, a soutenu que les orientations de ce document de 300 pages sont de nature à permettre à l'université de faire face aux nouveaux défis des années 1980.

Il a donc pris le leadership

de faire adopter, par les membres du conseil de l'université réunis pour leur assemblée mensuelle, la création de l'opération dite "Projet Laval".

Les membres du conseil ont également convenu de confier la direction de cette opération à M. Michel Gervais, professeur à la faculté

de Théologie qui faisait partie de la Commission Dion.

M. Gervais travaillera sous l'autorité immédiate du recteur. Son mandat, d'une durée de deux ans, sera de faire, après consultation de toutes les instances de l'université, des recommandations au conseil pour la mise en application du rapport

dans le respect de ses orientations fondamentales.

Sévères critiques

Le 23 octobre dernier, au cours d'une assemblée spéciale, des membres du conseil avaient sévèrement critiqué certaines recommandations du rapport Dion mettant même en doute le bien-

fondé de la création éventuelle d'une commission de l'excellence et refusant la création d'un conseil d'administration et d'une assemblée universitaires, structures devant remplacer l'actuel conseil de l'université.

M. Paquet estime qu'il s'est tout de même dégagé de cette rencontre une attitude positive des membres du conseil à l'égard des orientations fondamentales du rapport. Il admet que certaines recommandations ont soulevé des réserves sérieuses, soit en raison de leurs difficultés d'application, soit qu'elles ne paraissent pas reposer sur des bases assez solides. Des 28 membres présents au moment du vote, 26 ont accepté la création de l'opération "Projet Laval".

On se rappellera que M. Paquet avait refusé, lors de cette rencontre, de commenter le rapport Dion préférant s'en tenir au rôle d'animateur et laisser les membres du conseil s'exprimer librement.

Hier, il a donné son entière adhésion aux orientations fondamentales proposées par le rapport Dion: primauté à la vie de l'esprit et à la relation professeur-étudiants, poursuite active de l'excellence, restauration de l'unité organique de l'université, ouverture plus grande à la société.

Toutefois, il a tenu à préciser que les 120 recommandations de la Commission d'étude sur l'avenir de l'université n'avaient pas toutes la même importance ni la même urgence.

D'autre part, dit-il, il faut éviter de mettre sur le même pied toutes les recommandations du rapport et de considérer celui-ci comme un tout à prendre ou à laisser.

D'autre part, il faudra veiller à ce que soit sauvegardée, à travers tous les changements qui pourraient être introduits à la suite du rapport, l'unité de ses orientations fondamentales.

Le mandat de l'opération "Projet Laval" sera également d'assurer la coordination avec d'autres actions qui sont en cours dans le milieu universitaire. Il s'agit notamment, à l'échelle du Québec, du rapport Angers (Commission d'étude sur les universités), du livre vert pour une politique de la recherche scientifique au Québec, ainsi que de l'opération de planification triennale en cours à l'université, de même que du rapport concernant l'harmonisation des statuts et des règlements et celui des objectifs de l'enseignement supérieur.

M. Dion est heureux

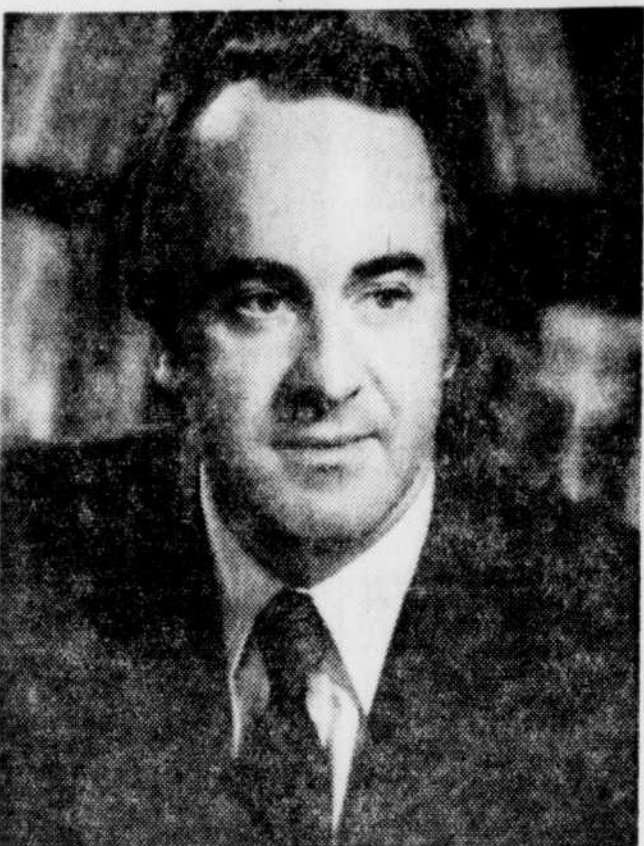
M. Léon Dion s'est dit extrêmement heureux de la position du recteur. "Grâce à son leadership, dit-il, le rapport d'étude de la commis-

sion que j'ai présidée servira d'instrument pour la relance de l'université Laval."

Il s'est dit confiant que les trois premières recommandations du rapport, qui tournent autour de la création d'une commission de l'excellence, seront mises en application.

Il est d'avis que le conseil de l'université s'attaquera d'abord à la réforme des études de premier cycle, en accordant une plus grande importance à la formation générale des étudiants.

Il croit également important que les deux grandes commissions de l'université (des études et de la recherche) qui n'ont qu'un rôle consultatif, soient décisionnelles d'ici deux ans. M. Dion tient également à la création d'une faculté des Etudes avancées.



Jean-Guy PAQUET

A Trois-Rivières L'université a une vocation provinciale

par Damien GAGNON

L'université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a un rayonnement provincial.

Près de 40 pour 100 de ses étudiants réguliers proviennent de différentes régions du Québec, extérieures à la zone d'influence.

De plus, l'UQTR offre divers programmes de formation dans plusieurs centres de la province. Elle étend même ses activités à la région de Québec.

Le recteur, M. Louis-Edmond Hamelin, en conclut que l'UQTR a une vocation provinciale autant que l'université Laval.

Se référant à une enquête effectuée auprès des diplômés de 1976 à 1978, M. Hamelin a particulièrement insisté sur les raisons pour lesquelles les étudiants choisissent de s'inscrire à l'UQTR.

Parmi les raisons invoquées, figurent l'atmosphère générale de l'UQTR qui constitue un milieu neuf par rapport aux autres universités et les relations entre professeurs et étudiants.

L'UQTR, comme les autres constituantes de l'université du Québec, se préoccupe, depuis sa fondation en 1969, de rejoindre dans les diverses régions qu'elle dessert, une clientèle étudiante qui autrement pourrait difficilement poursuivre ou entreprendre des études universitaires, a souligné M. Hamelin.

Ainsi, elle offre sur place, divers programmes de formation universitaire dans des

centres tels que Drummondville, Victoriaville, Sorel, Saint-Hyacinthe, Thetford Mines, Joliette, La Tuque, Shawinigan et Québec. Ces cours s'adressent particulièrement aux étudiants à temps partiel.

A Québec, a affirmé M. Hamelin, c'est à la suite de demandes répétées de la part de groupes intéressés que l'UQTR a mis sur pied divers programmes de perfectionnement correspondant aux attentes de la clientèle: nursing, enseignement professionnel, certificat en fran-

çais, perfectionnement des maîtres en anglais, certificat en entraînement sportif et perfectionnement en loisirs. Actuellement, plus de 500 personnes sont inscrites à ces différents programmes.

Il ne s'agit pas de faire concurrence à l'université Laval, de souligner M. Hamelin, mais de répondre aux besoins de la clientèle. Certains cours ne se donnent pas à Laval et des groupes préfèrent nos programmes de formation à ceux de Laval. Il y a même des ententes entre les deux universités.



Louis-Edmond HAMELIN

UN NOËL PROCHE, ACHETEZ DES PATINS

pour ELLES:

Fillettes, pts: 10 à 2

Rég.: \$39.99

la paire

\$29.99

Dames, pts: 3 à 10

Rég.: \$42.99

la paire

\$32.99

DAOUST
AVEC
RABAIS
DE \$10.00

MISE DE CÔTÉ

Même à ce prix, avec un dépôt de 10%, nous garderons vos patins jusqu'au 23 décembre, sans changement de prix.

PROFITEZ-EN

RABAIS \$10

Maintenant, au Carrefour Les Saules



- 260, St-Joseph est
- Place des 4-Bourgeois
- Carrefour Les Saules
- 180, St-Vallier ouest
- 519, 3e Avenue

pour EUX

Pts: 11 à 13 Rég.: \$39.99

la paire

\$29.99

Pts: 1 à 5 Rég.: \$44.99

la paire

\$34.99

Pts: 6 à 12 Rég.: \$49.99

la paire

\$39.99

GRATIS:

une rondelle "Daoust" avec l'achat d'une paire de patins pour EUX. Tant qu'il y en aura.

RABAIS \$10

AU-DELA DE 400 MANTEAUX

Le manteau qui vous convient au prix qui vous conviendra!

Styles plus raffinés allant du superbe vison au chat sauvage d'allure jeune et sportive.

VENTE DE FOURRURES HIVER

DES ACHATS TRÈS INTÉRESSANTS ET DES ÉPARGNES FORT ALLECHANTES.

Tous nos manteaux sont confectionnés par des maîtres-fourreurs très compétents.

Venez et épargnez sur la fourrure que vous serez fières de porter cet hiver!

- MANTEAU VISON VIOLET NATUREL \$5,288
- MANTEAU VISON DEMI-SANG ALLONGE \$2,988
- MANTEAU VISON PASTEL ET CUIR \$2,688
- MANTEAU VISON NATUREL PLEINES PEAUX \$2,488
- MANTEAU OPOSSUM AUSTRALIEN \$1,588
- MANTEAU RAT MUSQUE NATUREL AVEC CAPUCHON \$1,488
- MANTEAU LOUP NATUREL "SECTION" \$888
- MANTEAU AGNEAU RASE TEINT BRUN \$688

VISION COUTURIER

A compter de

\$2,988

Une collection unique de vison incluant mode et beauté! Manteaux confectionnés de peaux de toute première qualité, alliant souplesse et lustre. Choisissez le vôtre dès maintenant et réalisez des économies très appréciables!

EPARGNEZ \$200... \$400... \$600... ET MEME PLUS!

MANTEAUX EN LOUP NATUREL \$2,988

PALETOTS POUR HOMMES A COMPTER DE \$688

MANTEAUX DE CASTOR A COMPTER DE \$1,788

MANTEAUX DE RENARD A COMPTER DE \$2,288

MANTEAUX RAT MUSQUE A COMPTER DE \$1,188

MANTEAUX PATTES DE VISON DEMI-SANG \$2,190

MANTEAUX VISON CHINOIS NATUREL GARNI \$1,890

MANTEAUX CASTOR NATUREL LONGS POILS \$2,490

MANTEAUX PHOQUE NATUREL MATARA \$2,790

Lundi, mardi, mercredi, 10h30 à 12h30, Jeudi et Vendredi, 10h30 à 21h00. Samedi, 9h30 à 17h00. Stationnement à l'arrière du magasin, boul. Champlain.

125, rue St-Joseph est 524-3541

La morue est menue

Canada



NOVEMBRE



Gouvernement du Canada



Tout le Québec visé Règlement sur la qualité de l'atmosphère

par Raymond GAGNE

Le ministre de l'Environnement, Marcel Léger, établit graduellement sa politique globale de l'assainissement de l'environnement québécois.

Après l'annonce de son programme de l'assainissement des eaux, il rend publique une nouvelle réglementation relative à la qualité de l'atmosphère.

La présentation de ce règlement a été faite, à Montréal, là où pourtant elle ne s'appliquera pas, puisque la Communauté urbaine de Montréal possède déjà sa propre réglementation.

En résumé, la nouvelle réglementation vise à réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère de 85 pour 100, dans le cas des matières particulières, de 21 pour 100 dans celles d'anhydride sulfureux, les usi-

nes d'extraction de cuivre étant exclues, de 50 pour 100 des hydrocarbures associés aux raffineries de pétrole. Celles-ci, dit-on, contribuent pour 67 pour 100 des émissions globales. Et, finalement, de 95 pour 100 de l'oxyde de carbone qui est produit par les raffineries de pétrole.

Les motifs

Selon le ministre Léger, l'état actuel de la qualité de l'air au Québec produit des effets négatifs aussi bien sur les êtres vivants, plantes, faune et l'homme que sur les choses. Détérioration de la végétation, affections diverses chez les animaux, atteinte à la santé des gens, en particulier de ceux qui sont déjà affectés par des maladies respiratoires et cardiaques, problèmes d'abrasion, de corrosion des métaux et des tissus, nuisances liées à l'odeur et aux irritations, etc. etc.

Le ministre estime, et ces chiffres

sont appuyés par des observations soutenues dont le début remonte à 1968, que les sources fixes d'émissions au Québec, considérées sur une base annuelle s'établissent au tonnage suivant:

692.000 tonnes de matières particulières; 1.212.000 tonnes d'anhydride sulfureux; 1.084.000 tonnes d'oxyde de carbone; 128.000 tonnes d'oxyde d'azote et 255.000 tonnes d'hydrocarbures.

Compte tenu du fait que certaines interventions ont, au cours des dernières années, été entreprises et que, de plus, certaines entreprises industrielles ont déjà pris certaines dispositions en vue d'atténuer le fléau, la nouvelle réglementation permettra, dans l'avenir, de dépasser le stade des interventions éparpillées et de mener dans le domaine de l'assainissement de l'air une action plus cohérente.

Les critères

Le ministre ne cache toutefois pas que la nouvelle réglementation tient compte de trois critères qui la rendent pour l'instant incomplète.

Ainsi, il ne s'agit pas d'envisager un assainissement parfait de l'atmosphère mais de plutôt se fixer comme objectif réaliste d'améliorer la qualité de l'air au point où cette qualité deviendrait, dans un premier temps, acceptable.

Il fallait également tenir compte de la disponibilité de la technologie, en particulier pour les industries existantes, de telle sorte que les normes puissent être efficacement atteintes et respectées.

Enfin, il fallait aussi considérer les implications économiques qui découleront nécessairement de l'application des normes établies.

Ce qui n'empêchera pas que la réglementation devra s'appliquer à la grandeur du Québec, à l'exception de la région immédiate de Montréal, et qu'elle touchera la majorité des industries qui ne sont pas déjà régies par une réglementation particulière.

Pour l'instant, les sommes prévisibles impliquées sont de l'ordre de \$250 millions. L'application même de la réglementation exigera des industries un effort évalué à \$156,3 millions alors que l'application du règlement de la CUM, sur son territoire, drainera \$90 millions.

Le ministre Léger est d'avis que cette nouvelle réglementation permettra de faire bénéficier par l'ensemble de la population d'un air de bonne qualité et qu'elle assurera en même temps, à l'environnement, une protection adéquate.

Notre vente MEUBLAUBAINES se poursuit...

Constatez nos prix!

Description	Marque	Prix sugg.	PRIX SPECIAL
Réfrigérateur 16,3 cu.	Belanger	\$659	\$509
Réfrigérateur 15 cu.	G.E.	\$670	\$499
Réfrigérateur 17,3 cu.	Belanger	\$699	\$539
Réfrigérateur 16,3 cu.	Belanger	\$649	\$499
Réfrigérateur 16,3 cu.	Belanger	\$599	\$469
Réfrigérateur 16,1 cu.	Kelvinator	\$621	\$489
Réfrigérateur 16 cu.	Kelvinator	\$599	\$499
Réfrigérateur 16 cu.	Kelvinator	\$619	\$519
Réfrigérateur 16,3 cu.	Belanger	\$589	\$469
Réfrigérateur 16,3 cu.	Belanger	\$609	\$549
Cuisinière 30"	Belanger	\$399	\$309
Cuisinière 30"	Kelvinator	\$609	\$469
Cuisinière 30"	Belanger	\$459	\$359
Télécouleur 20"	Magnavox	\$629	\$489
Télécouleur 20"	Magnavox	\$629	\$489
Télécouleur 20"	Magnavox	\$649	\$509
Télécouleur 20"	Magnavox	\$569	\$519
Télécouleur 26"	Magnavox	\$929	\$729
Télécouleur 26"	Magnavox	\$829	\$649
Mobilier de chambre canadien, 6 mcs	Renei	\$1.574	\$869
Mobilier de chambre canadien, 4 mcs	Vic Industries	\$1.960	\$1.129
Mobilier de chambre canadien, 6 mcs	Belavi	\$2.258	\$1.225
Mobilier de chambre moderne, 4 mcs	H.P.L.	\$934	\$595
Mobilier de chambre contemporain, 4 mcs	Idéal	\$473	\$269
Mobilier de cuisine moderne, 5 mcs	Samton	\$279	\$189
Mobilier de cuisine moderne, 5 mcs	Samton	\$777	\$459
Mobilier de cuisine moderne, 5 mcs	Samton	\$620	\$369

TOUS CES ARTICLES SONT SUJETS A
VENTE PREALABLE

Aussi plusieurs autres échantillons
de plancher non inscrits.
Pour livraison immédiate.
Venez constater!

PROFITEZ DE NOTRE POU-
VOIR D'ACHAT BV (185 MAR-
CHANDS) AU GRAND

FOYER du MEUBLE INC.

200, St-Joseph est
(coin Caron)
529-9648 QUEBEC

Succursale: 144, St-
Vallier ouest
529-7180 QUEBEC

VENTE MEUBLAUBAINE

Premier
décor

d'une vie
à deux!

voyez comme notre grand coeur bat tous les prix!

LA VENTE MEUBLAUBAINE SE CONTINUE...

Venez voir nos 41 ameublements complets,
en montre sur nos quatre étages.

CHOIX ET PRIX MIROBOLANTS!

MOBILIER DE CUISINE 5 MORCEAUX PRIX \$199

MOBILIER DE CHAMBRE 4 MORCEAUX PRIX \$439

2 LAMPES BOUDOIR PRIX \$40

MOBILIER DE SALON 2 MORCEAUX PRIX \$390

TABLE A CAFE PRIX \$58⁵⁰

TABLE DE BOUT PRIX \$58⁵⁰

LAMPE DE TABLE PRIX \$64

LAMPE A PLANCHER PRIX \$77

CUISINIERE Kelvinator PRIX \$374

REFRIGERATEUR Kelvinator PRIX \$525

**ACHETEZ
SÉPARÉMENT OU EN BLOC**

L'ENSEMBLE AU COMPLET
INCLUANT LES APPAREILS

Kelvinator

\$2225

Kelvinator

VENEZ ADMIRER NOS 41 MENAGES MAGNIFIQUEMENT DECORES, AMENAGES SUR 4 GRANDS PLANCHERS.

1 HEURE DE STATIONNEMENT GRATUIT

PROFITEZ DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT BV (185 MARCHANDS)
AU GRAND

FOYER du MEUBLE INC.

200, St-Joseph est (coin Caron) / Succursale: 144, St-Vallier ouest
529-9648 QUEBEC 529-7180 QUEBEC

GARE CENTRALE
BOUL CHAREST
STATIONNEMENT
DURCHESTER
SAINT-JOSEPH
CARON

Faites estampiller votre coupon.

Jato



.40
LA LIVRE
D'ECONOMIE



POULET SURGELE

Canada catégorie "A"

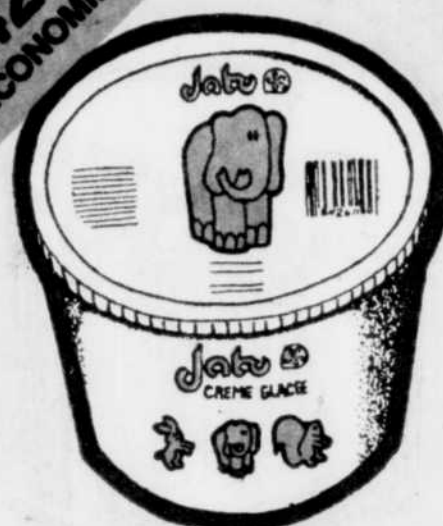
De Dorchester

2 1/2 à 4 livres

livre

.68

.42
D'ECONOMIE

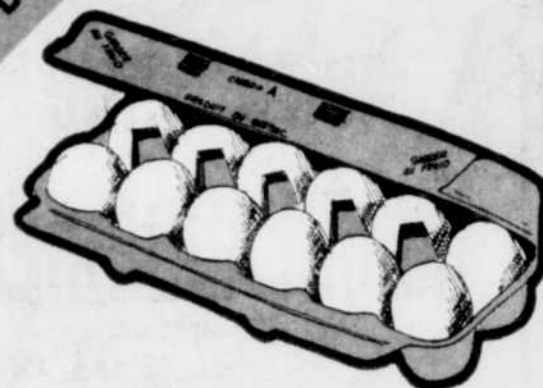


CREME GLACEE

savoir au choix "Jato"
contenant de 2 litres

1.27

.09
D'ECONOMIE



OEUFS

Canada Catégorie "A" petits
la douzaine

.69

BACON PROVIGO

Tranché 16 onces

livre

.89

CRETONS TAILLEFER

300 g

chacun

.98

SAUCISSON HYGRADE

En tranches

livre

1.28

TOURTIERE SURGELEE

La Belle Fermière 500 g

chacun

1.58

SAUCISSES FUMEES

De Coorsh

livre

1.48

SOUPE AUX POIS

ou aux légumes "Habitant"

boîte de conserve de 14 oz

.35

HUILE D'ARACHIDES

"Planters"

bouteille de 1 litre

3.19

SPAGHETTI

Spaghettini ou macaroni coupé "Catelli"

boîte de 500 g

.59

FARINE

prétamisée "Robin Hood"

sac de 5 kg

2.99

FROMAGE

cheddar, Canadien doux "Delisle"

emballage de 15 oz

1.97

BOISSON

gazeuse, saveurs assorties "Crush"
bouteille consignée

bouteille de 750 ml

.37

MARMELADE

3 fruits "Laura Secord"

bocal de 24 oz

1.27

MARGARINE

dure "Blue Bonnet"

emballage de 3 lb

2.12

LAIT

instantané "Crino"

boîte de 1,5 kg

4.89

POIS VERTS

no 4, de choix "Idéal"

boîte de conserve de 19 oz

.43

MELASSE

pure "Grandma"

contenant de 1 kg

1.09

SAUCE

à pizza "Freddy"

bocal de 12 oz

.67

MELANGE POUR CROUTE

à tarte "Robin Hood"

boîte de 19 oz

.87

JUS DE CITRON

reconstitué "Realemon"

bouteille de 8 oz

.63

LA BOULANGERIE

La belle époque

Produites dans nos magasins chaque jour

TARTE

20 oz

cocoanut, citron, chocolat et butterscotch.
Produits de notre boulangerie frais du jour

1.39

MACARON AU CHOCOLAT

Produits de notre

boulangerie frais du jour

12 pour 1.39

CARRES AUX DATTES

"FAMILIAL". Produits de notre

boulangerie frais du jour

16 oz 1.39

PRODUITS JATO

CAFE

mouture régulière "Jato"

sac de 1 livre

3.39

SOUPE

poulet et nouilles "Jato"

boîte de 2 enveloppes

.36

MARGARINE

molle "Jato"

contenant de 2 livres

1.37

BEIGNES

au miel "Jato"

emballage de 8

.89

Une idée-cadeau?



Offrez
nos bons d'achat!

Informez-vous
à notre comptoir de courtoisie ou à la caisse



LE GRAND THEATRE DE QUEBEC

Vous pouvez vous procurer vos billets du
Grand Théâtre dans les Jato suivants:

LIMOILLOU, 2235, 1re Avenue
VILLENEUVE, 1096, boul. des Chutes
LAUZON, 20, rue St-Georges
ST-LOUIS DE FRANCE, 2900, Chemin St-Louis
L'ORMIERE, 243, boul. l'Ormière

CHERCHEZ LA B

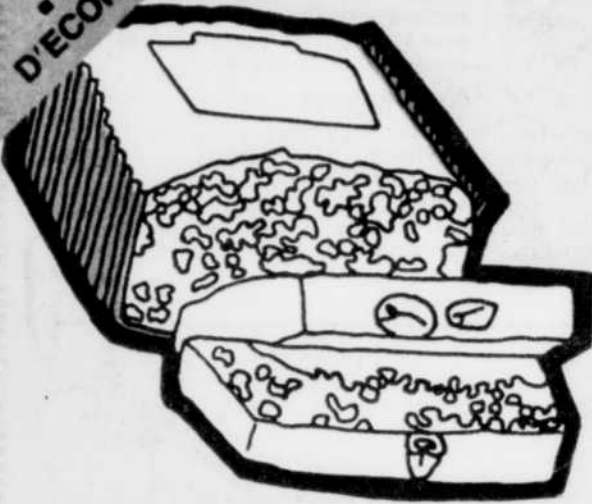
Plus de **\$180,**

AUCUN ACHAT REQUIS

Vous avez toutes les cl

DES BAS PRIX EN ABONDANCE

.30
D'ECONOMIE



GATEAUX AUX FRUITS
"Jato"

2.49

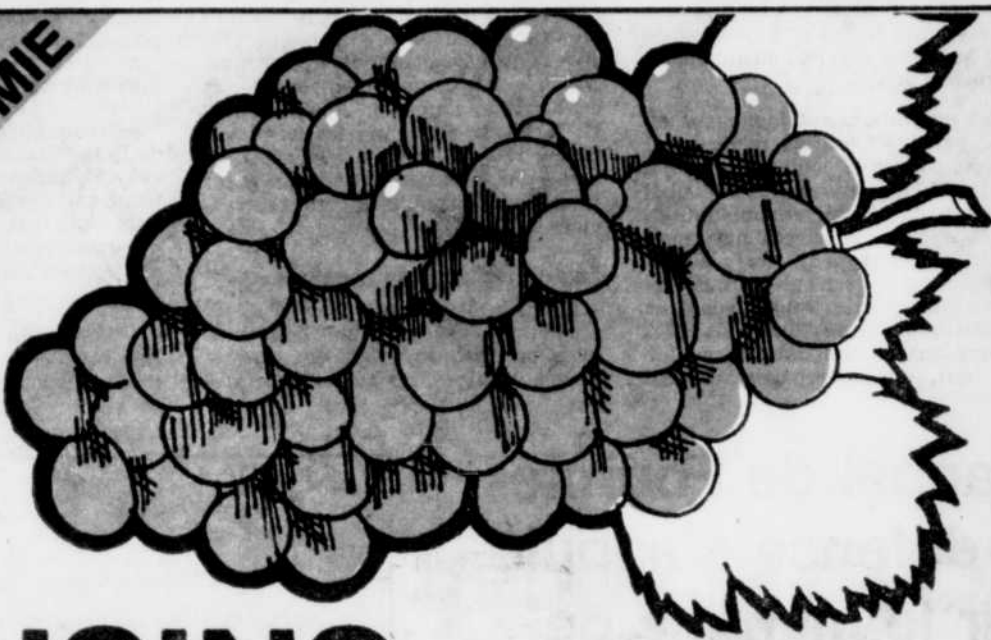
.56
D'ECONOMIE



DETERSIF
en poudre pour la lessive "All"
boîte de 2,1 kg

2.69

.35
LA LIVRE
D'ECONOMIE



RAISINS ROUGES
Marque Empereur
Produits des Etats-Unis
Canada no 1

livre .59

PEPSI-COLA
boisson gazeuse
bouteille consignée

bouteille de 750 ml **6** pour **2.19**

CHIPS
"Dulac" réguliers ou "Frito Lay" ondulés

sac de 200 g **.79**

GATEAUX
"Vaillancourt" mokas assortis

boîte familiale **1.09**

JUS D'ORANGE
pur ou de pamplemousse "Oasis"

contenant de 1 litre **.89**

SACS A DECHETS
extérieur "Glad"

emballage de 10 **1.29**

PAPIERS HYGIENIQUES
assorti "White Swan"

emballage de 4 rouleaux **1.39**

BISCUITS
à thé "Dion"

emballage de 907 g **1.37**

BISCUITS
Papineau de "Hamois"

emballage de 369 g **1.19**

SUÇONS
de chocolat "Paramont"

emballage de 250 g **1.09**

MENTHE COCKTAIL
ou rayée, poisson, croquette ou boule au
beurre "Provigo"

emballage de 250 g **.79**

NOURRITURE POUR CHATS
saveurs assorties "Puss'n Boots"

boîte de conserve de 12 oz **.69**

RAFRAICHISSEUR D'AIR
assorti "Double Fraicheur"

emballage de 25 g **1.17**

DETERSIF
pour lave-vaisselle "Cascade"

boîte de 65 g **2.99**

SERVIETTES SANITAIRES
"Confidets"

boîte de 48 **3.59**

TANGERINES
Grosneur 210. Produits des Etats-Unis

douzaine **.67**

CAROTTES
Emballage de 2 livres. Produits du Québec, Canada no 1

chacun **.33**

POMMES GRANNY SMITH
Grosneur 110-113. Produits de France, Canada de
Fantaisie

livre **.68**

CHOUX VERTS
Grosneur 16. Produits du Québec, Canada no 1

chacun **.33**

POMMES GRENADE
Grosneur 48. Produits de Californie

"La pomme Grenade se consomme comme un fruit frais mais en
prenant soin de rejeter les pépins. La pelure ne se consomme pas. Son
jus est apprécié."

chacun **.39**

PRODUITS SANS NOM

PAPIERS-MOUCHOIRS
blancs "Sans nom"

emballage de 500 **1.39**

SERVIETTES DE TABLE
"Sans nom"

emballage de 400 **2.19**

surgelés

FILET DE MORUE
surgelé "Booth"

emballage de 1 livre **1.59**

PIZZA
de luxe 4x5 pouces, surgelée
"Mc Cain"

emballage de 15 oz **1.77**

GAUFRES
régulières, surgelées "Aunt Jemima"

emballage de 10 oz **.75**

ONNE COMBINE

000. en prix

ances de gagner!

DEMANDEZ VOTRE BILLET A LA CAISSE



NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES.
PAS DE VENTE AUX MARCHANDS
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 24 NOVEMBRE 1979.

Tardif espère une baisse de taxe foncière

par Denis ANGERS

Après 30 années de récriminations de la part des administrateurs municipaux du Québec, le gouvernement a concrétisé, hier, sa réforme de la fiscalité locale, une réforme en vertu de laquelle les goussets des villes et villages de la province se gonfleront de \$331 millions, à compter du 1er janvier prochain.

Cette réforme est définie par le projet de loi 57, déposé hier devant l'Assemblée nationale par le ministre Guy Tardif, un projet de loi dont les grandes lignes avaient été divulguées par LE SOLEIL, plus tôt cette semaine.

Selon l'imposant document de 130 pages soumis par M. Tardif, les contribuables québécois devraient profiter, pour les années qui viennent, d'appréciables diminutions de leurs contributions au financement des dépenses de leur localité. « À condition que les municipalités ne se garroient pas en l'air avec les sommes nouvelles qu'elles percevront », de dire le ministre Tardif, c'est en effet à au-delà de \$229 millions que s'établira, à la grandeur du Québec, la baisse des comptes de taxes pour des services maintenus à leur niveau actuel.

Cet enrichissement longtemps attendu par les trésoreries municipales procède, comme le confirme le projet de loi 57, du transfert de l'impôt foncier scolaire aux administrations locales ainsi que de la reconnaissance, par le gouvernement, du rôle de contribuable à part entière qui doit être le sien. A elles seules, ces deux mesures procureront d'ailleurs \$712 millions aux administrateurs municipaux qui, en contrepartie, devront

retroceder au gouvernement les revenus de la taxe de vente (\$406 millions), de la taxe sur les repas et l'hôtellerie (\$37 millions) et des subventions per capita (\$72 millions).

Des nouveautés à la pelle

Véritable somme financière, le projet de loi 57 comporte par ailleurs de multiples innovations qui, dans bien des cas, modifieront en profondeur les comportements municipaux des citoyens du Québec. Ainsi ceux-ci pourront-ils, à compter de 1981, diviser en plusieurs versements le paiement de leurs comptes de taxes. Ces mêmes comptes annuels devraient en outre comprendre "l'infiniment plus de renseignements", d'affirmer M. Tardif. En effet, dorénavant, ce sera au ministre des Affaires municipales à prescrire le contenu de ces relevés, de manière à empêcher le camouflage des augmentations de taxes par la réévaluation des propriétés.

En outre, de stipuler le projet de loi 57, les procédures budgétaires des 1.580 municipalités québécoises devront désormais être vulgarisées, grâce à l'envoi systématique d'un résumé du budget à chaque contribuable, et ce, de façon statutaire. A ce chapitre, M. Tardif devait inciter les contribuables à la vigilance puisque, ainsi, ce sera à eux à freiner les dépenses et les investissements qu'ils jugeront outranciers.

Les communautés urbaines

Pour ce qui est de l'épineuse question du financement des communautés urbaines, les autorités provin-

ciales reprennent grosso modo les recommandations du comité conjoint Québec-municipalités, allant parfois au-delà des exigences du monde local.

Ainsi, toutes les localités québécoises pourront se prévaloir des revenus d'une taxe d'affaires plafonnée à 5,5 fois la valeur locative des immeubles commerciaux sis chez elles. Cette nouveauté modifiera tout le système des contributions municipales aux communautés urbaines, la participation de chacun étant fixée en fonction de l'importance de son assiette fiscale. De cette manière, les villes aux propriétés opulentes ou celles gâtées en centres commerciaux défraieront-elles davantage pour leur membership aux communautés urbaines.

De plus, le gouvernement s'engage, au nom du principe de l'intégrité de l'assiette fiscale, à ramener à 100 pour 100, d'ici cinq ans, la valeur de tous les immeubles pour lesquels il versera des paiements tenant lieu de taxes foncières. Qui mieux est, le pouvoir québécois ajoutera aux quelque \$280 millions ainsi percevables le plein paiement de ses taxes d'affaires, pour \$22 millions supplémentaires.

Tarifs et compensations

Reconnaissant enfin le bien-fondé de la tarification des services au prix coûtant, l'énoncé de politique gouvernementale introduit une nouvelle notion, celle des compensations versées aux municipalités pour des tâches de compétence provinciale assumées par elles.

Dans cette optique, l'administration québécoise affectera donc \$5 millions, consacrés essentiellement au

financement des programmes municipaux d'inspection des aliments et de contrôle de la qualité de l'air. Toutefois, malgré les demandes en ce sens du monde municipal, il n'est pas de l'intention immédiate du gouverne-

ment de compenser pour la police judiciaire que maintiennent une pléthore de corps policiers locaux.

« Nous sommes d'accord avec ce principe (qui implique des ristournes

de \$68 millions), d'annoncer hier M. Tardif. Mais, avant d'ainsi compenser les municipalités, nous attendrons de recevoir le même traitement de la part des autorités fédérales, pour la Sûreté du Québec ».

D'heureuses surprises pour les municipalités de la CUQ

Epine dorsale de la réforme fiscale de janvier 1980, le projet de loi 57 réserve d'agréables surprises pour les municipalités membres de la Communauté urbaine de Québec. Ainsi, celles-ci pourraient-elles empocher \$48 millions en revenus supplémentaires, si elles décidaient d'occuper immédiatement le champ entier de l'impôt scolaire. Dans l'ordre, Québec, Sainte-Foy, Beauport et Sillery se partageraient les plus beaux morceaux du gâteau, avec des rentrées fiscales respectives de \$18, 11, 5 et 4 millions.

Québec soignée

Si le gouvernement n'a pas voulu faire une faveur à la Capitale en lui accordant, tel que demandé, le plein usage des revenus de la taxe sur les repas et l'hôtellerie, il ne l'a pas oubliée non plus. En acquittant lui aussi une taxe d'affaires sur ses propres immeubles de Québec, il devrait contribuer pour \$8 ou 9 millions au Trésor de la Capitale. Cette contri-

bution devrait dorénavant dorer la pilule pour une ville qui, dorénavant, voit abolie sa subvention spéciale annuelle, versée à titre de Capitale nationale.

Transport en commun

Le projet de loi 57 passe sous silence un détail important: nulle part y fait-on allusion au financement des commissions de transport, lourd de déficits. Ce n'est toutefois que partie remise puisque, d'apprendre LE SOLEIL, cette question est à l'ordre du jour du Conseil des ministres d'aujourd'hui et que, si tout va bien, le ministre Denis B. Bouchard devrait dévoiler la position gouvernementale d'ici dix jours.

Ristourne minimale

Au cours des trois prochaines années, toutes les municipalités québécoises se verront garantir une ristourne minimale de \$10 par an, per capita. Ainsi, même les villes qui, comme Lévis ou Vanier, perdent d'im-

posants revenus à la suite du retrait de la taxe de vente pourront, elles aussi, profiter du nouveau régime.

Ottawa blâmé

L'année 1980 pourrait bien être une de "tordage de bras" entre le gouvernement québécois et son homologue fédéral. Pour M. Guy Tardif, il est en effet inacceptable que les autorités canadiennes se refusent à jouer le rôle d'un contribuable à part entière. De s'indigner M. Tardif, alors que le Québec versera, en 1980 seulement, \$202 millions aux municipalités de son territoire, Ottawa ne contribuant que pour \$173 millions pour l'ensemble des municipalités du Canada.

Nouveautés

Nouveaux venus au royaume de la taxation foncière, les quais de port de mer, les cheminées d'usine et les assises de machinerie industrielle seront désormais évalués et taxés comme la majorité des biens fonciers.

L'appel de Fournier: la défense s'appuie sur le manque de preuves évidentes

par Raymond GAGNE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Selon la défense dans la cause en appel de Claude Fournier, assistant-chef de district de la direction de la conservation de la faune de la région de l'Outaouais, aucun des motifs utilisés par les autorités du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour justifier la destitution du responsable du secteur de Papineauville n'a fait l'objet d'une preuve évidente.

Au contraire, selon la défense, toute la plaidoirie de la partie adverse tient plutôt à s'éloigner des faits.

Ainsi, et toujours selon la défense, le ministère public n'a pas réussi à clairement et indubitablement démontrer que l'assistant-chef de district, Claude Fournier, a utilisé à des fins personnelles des biens, machineries, et outils appartenant au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, non plus qu'il aurait agi contrairement aux directives émanant des autorités gouvernementales relatives au contrôle des prédateurs.

La cause en appel pour destitution qui avait débuté jeudi dernier à Montréal fut entendue par le commissaire Lise Beaudoin. Les audiences ont pris fin lundi après-midi après que l'intéressé, Claude Fournier, eut été appelé à témoigner et que les procureurs des deux parties eurent complété leur plaidoirie. La décision sera rendue dans les semaines qui vont suivre. Aucune date n'a toutefois été précisée par le commissaire.

L'accusation

Selon le procureur du gouvernement, l'appel de l'agent de la paix Claude Fournier devrait être rejeté.

D'une part, à cause de l'importance qui caractérise le rôle d'un assistant-chef de district dans une région donnée. Le procureur a fait

valoir que tous les chefs de réprimande contenus dans la lettre du 11 septembre et par laquelle le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche destituaient l'assistant-chef de district justifiaient en eux-mêmes le congédiement de Claude Fournier.

D'autre part, le procureur a fait valoir que l'assistant-chef de district se devait de respecter intégralement toutes les fonctions qui lui avaient été confiées. Or, de dire le procureur, les motifs invoqués par les autorités du ministère soulevaient des doutes certains quant au respect, par Claude Fournier, de ses responsabilités, ce qui contribue à atténuer de façon importante la confiance qui doit exister entre l'employeur et son représentant, entre le public et l'agent de la paix qui représente l'autorité et chez les subalternes dont la qualité du travail dépend en grande partie du responsable qui a le devoir de les diriger.

D'autant plus, de dire le procureur du ministère, qu'un léger doute suffit, et surtout s'il s'agit d'un agent de la paix, pour que l'employeur soit justifié de ne pas garder à son emploi un tel employé.

Un agent de la paix, a-t-il fait valoir, doit être exempt de tout reproche. S'il arrive à ce dernier de commettre une infraction, elle prend un caractère de gravité beaucoup plus grand que s'il s'agissait d'un simple fonctionnaire.

La défense

La défense fit valoir pour sa part qu'aucun des motifs invoqués dans la lettre du 11 septembre n'avait été prouvé, que la commission n'était pas liée formellement par la décision que l'employeur avait rendue, que la poursuite, en retirant vendredi dernier deux de ses chefs d'accusation, avait modifié de façon importante la décision relative à la destitution, enfin, que la commission se devait de tenir compte que la destitution s'appuyait, au début, sur sept motifs, alors qu'elle n'en comptait maintenant plus que cinq et que, de toute façon, et c'était là le point fondamental, la commission se devait d'évaluer les faits portés à sa connaissance en regard des témoignages entendus et en tenant compte qu'ils sont généraux de droit.

Finalement, le procureur de Claude Fournier a insisté auprès du commissaire pour que celui-ci tienne compte de la situation très spéciale et particulière dans laquelle le ministère maintenait Claude Fournier dans la région de Papineauville où la maison et l'entrepôt de ce dernier servaient à la fois de résidence et de bureau.

La prochaine cause en appel pour destitution doit être entendue au cours de la semaine prochaine. Il s'agit de celle de Réal Bergeron, assistant-chef de district de Val-d'Or.

CTCUM: augures favorables

MONTREAL (d'après PC) — Le métro et les autobus rouleront pendant au moins une autre semaine sans interruption, en fin de semaine, ont indiqué hier les porte-parole syndicaux.

Cette décision a été prise même si les syndiqués ont accepté de tenir des journées d'étude quand leurs dirigeants le jugeront à propos parce que la partie patronale et le médiateur auront à conférer ces jours prochains. Les deux parties affirment qu'un règlement pourrait survenir bientôt.

Sears

• Place Fleur de Lys
• Place Laurier
• Galeries Chagnon

Noël c'est...
l'occasion d'offrir
une robe de
chambre en ratine
de velours

Rabais \$20

Notre meilleur modèle
de Molyclaire, elle
aimera le modèle et
vous aimerez le prix

Modèle confortable de confection
velours de polyester/coton.
Enveloppant avec collet châle.
Elastique à la taille. Facile d'entretien.
Laver/sécher à la machine. Poche.
Choix de couleurs.
Tailles: TP, P, M, #01 090

39⁹⁹
Rég. \$60

Rabais en vigueur
le mercredi 21
novembre à 9.30 a.m.
et se termine le
samedi 24 novembre
à 5.00 p.m.

Lingerie pour dames - Rayon 38



EMBALEZ
TÔT

Simpsons-Sears Ltée.

TELE-SHOPING: 529-9811

• Fleur de Lys: 529-9861
• Place Laurier: 658-2121
• Galeries Chagnon: 833-4711

Malgré l'opposition de la Commission des biens culturels Plus de 200 permis accordés dans l'île depuis 1976

par Paul BENNETT

Malgré l'opposition de la Commission des biens culturels, le ministère des Affaires culturelles du Québec a accordé, depuis 1976, plus de 200 permis de constructions nouvelles dans l'île d'Orléans.

La situation est telle que, dans son dernier rapport annuel rendu public la semaine dernière, la commission se demande s'il est encore utile qu'elle fasse connaître au ministre ses recommandations sur les projets de construction dans cet arrondissement historique.

À ce jour, lit-on dans le rapport, la commission et son comité des permis ont ensemble rejeté plus de 200 demandes de construire sur l'île. C'est autant de recommandations qui sont restées sans effet, le ministère ayant accordé les permis sans qu'aucune étude préalable n'en mesure les conséquences.

L'urbanisation de l'île n'est pas imputable à la commission, lit-on plus loin. Son mandat d'agent consultatif ne lui permet pas d'en faire plus. Elle ne peut qu'en constater le triste effet et, en le dénonçant, proposer les remèdes.

Ce remède, selon la commission, réside dans la "nécessité absolue" de doter chaque arrondissement historique, dont l'île d'Orléans, d'un plan de conservation et de mise en valeur qui serve de guide à la fois pour la commission, le ministère et les municipalités concernées.

La commission blâme sévèrement le ministère des Affaires culturelles pour son refus répété de préparer de tels plans de sauvegarde, qui permettraient à tous les intervenants de savoir ce qui est permis, toléré ou inacceptable dans un arrondissement historique ou naturel donné.

Or, selon la commission, "ces plans (dont l'existence est pourtant prévue dans la loi des biens culturels) n'existent pas".

Conséquence: "Si on rejette l'idée de plans pour la gestion des lieux au profit de la stratégie verbale, on abandonne la tâche essentielle pour instaurer un régime d'autorisations discrétionnaires au gré des visions personnelles sujettes à des influences de toutes sortes".

Domaine Kilmarnock

La commission juge également "déplorable" la décision du ministre d'outrepasser sa recommandation concernant le domaine Kilmarnock, à Sillery. Malgré l'opposition unanime de la commission, le ministre a en effet autorisé le lotissement de ce boisé, situé sur le côté sud de chemin Saint-Louis, entre la côté Gignac et la côté de l'Eglise.

Ce projet, selon la commission, "aboutit à éliminer les éléments qui ont incité le ministre à déclarer Sillery arrondissement historique". Cela n'a pas empêché le ministre d'autoriser la coupe d'arbres et la construction d'habitations dans ce bois.

Le dernier rapport de la commission, qui couvre la période de mars 1978 à avril 1979, est également très sévère à l'endroit de la Direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles.

La commission, par le biais de son comité des permis, déplore la "faiblesse" des dossiers techniques qui lui sont soumis par la Direction générale du patrimoine en vue de l'examen des permis de démolition ou de restauration de biens classés.

Le comité des permis souhaiterait que l'information qui lui parvient sur les demandes de permis soit "claire, tout autant dans l'intention du requérant que dans la formulation de l'analyse qui en est faite par le service intéressé au ministère", et qu'elle soit également plus précise.

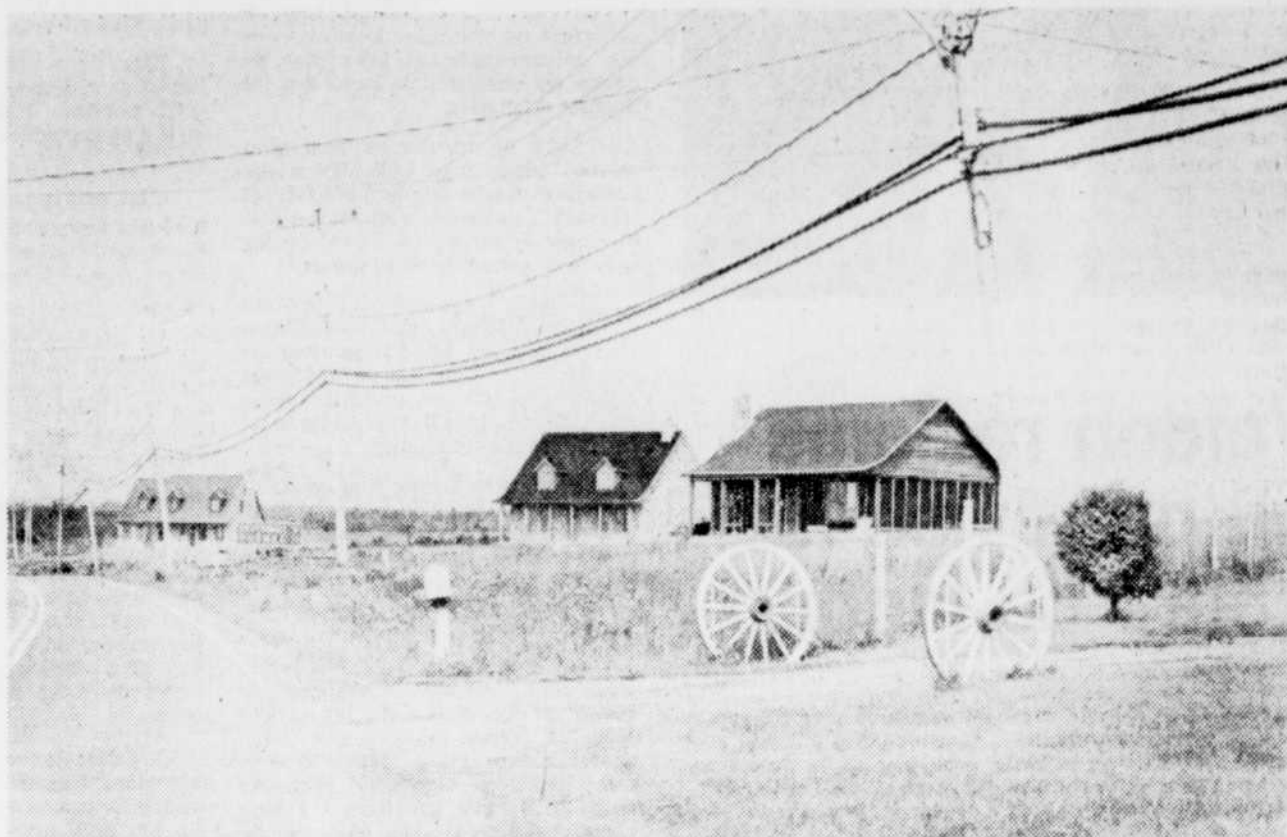
Mais tel n'est pas le cas. Aussi le comité constate-t-il "qu'un trop grand nombre de ses recommandations sont encore discrétionnaires, parce qu'elles ne peuvent s'appuyer sur un document technique suffisamment étoffé lui permettant une référence éclairée".

Le comité des permis de la Commission des biens culturels a été créé en octobre 1978, à la suite des amendements apportés à la loi des biens culturels. Il a pour fonction de conseiller le ministre sur l'octroi des permis de restauration ou de démolition des biens classés, des permis de construction ou de lotissement d'un terrain

situé dans un arrondissement historique ou naturel, ainsi que des permis de fouilles sur les sites archéologiques.

Ce comité, composé d'au moins deux des trois membres permanents de la commission, conseille le ministre sur la base des dossiers techniques

préparés par la Direction générale du patrimoine. Le ministre n'est cependant pas obligé de tenir compte de ses avis.



La construction va bon train dans l'île d'Orléans.

Le Soleil, Raymond Lavoie

Sears

Pour des cadeaux bien pensés

RABAIS 35%

- Place Fleur de Lys
- Place Laurier
- Galeries Chagnon

Ensemble de ski 2 pièces pour dames

Prix réguliers \$55 à \$130 pour **35⁷⁵ à 84⁵⁰**

Modèle de confection nylon, polyester. Modèles variés. Comprend: veston et salopette. Tel que mentionné. # 2326 / 1000 / 1582 / 177 / 530 / 8082 / 8804 / 834.

Vêtements sport/dames - Rayon 7

Simpsons-Sears Limitée

Projet d'une centaine de maisons à Saint-Pierre

par GÉRALD OUELLET

Plus de 110 citoyens de la municipalité de Saint-Pierre de l'île d'Orléans ont participé à l'assemblée publique de la municipalité tenue lundi soir afin de prendre connaissance du prochain plan directeur d'urbanisme pour les développements futurs, plan qui tiendra compte des exigences de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec. C'est ce que nous laissons entendre hier M. Rosaire Méthot, secrétaire-trésorier de la municipalité.

Le plan en question a été préparé par la firme d'urbanistes-conseils Gaston Saint-Pierre & associés de Charlesbourg. Participaient également à cette réunion un représentant de l'Union des producteurs agricoles et un représentant de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

Pour le moment la municipalité pourra compléter plusieurs projets de développement résidentiel comprenant la construction d'une centaine de maisons. Ces différents projets sont présentement en voie de réalisation dans les rues Sirois, Gaillard, du Galendier, Prévert et des Sports, sur l'avenue de l'Anse et dans le développement de la Seigneurie de l'île.

Plan directeur

Dans le plan directeur on prévoit la construction d'une centaine de maisons pour les cinq à dix prochaines années. Ces projets pourront se réaliser à la condition que les promoteurs puissent solutionner le problème de l'élimination des eaux usées et fosses septiques. Il semble que pour le moment il n'y ait pas de problème pour l'alimentation en eau potable (puits artésien). On sait que la municipalité de Saint-Pierre à l'instar de plusieurs autres municipalités de l'île n'a pas de réseau d'aqueduc et d'égout au niveau de la municipalité.

Tout promoteur qui voudra obtenir un permis de construction devra fournir à la

municipalité un projet bien spécifique sur ses possibilités de disposer des eaux usées et égouts avant d'obtenir l'autorisation de construire quoi que ce soit.

Evidemment le représentant de l'Union des producteurs agricoles du Québec dans un court mémoire présenté à la municipalité de Saint-Pierre a fait ressortir la vocation première de la municipalité, soit l'agriculture. On sait que la municipalité de Saint-Pierre est complètement encerclée par des terres arables qui sont en culture.

Le ministère des Affaires culturelles, qui surveille étroitement les développements dans l'île d'Orléans, ne semble pas pour le moment être un sujet d'embarras pour la municipalité de Saint-Pierre. On sait qu'au début le ministère des Affaires culturelles demandait autant que possible la construction de maisons de style canadien. Présentement, on n'oppose pas de refus pour les maisons de style moderne à la condition que ce ne soit pas "très exceptionnel" comme par exemple, la construction de maisons de style chalet suisse.

Habitations à prix modique

Le maire André Ferland de Saint-Pierre travaille présentement au projet d'implantation d'habitations à prix modique pour personnes retraitées dans sa municipalité. En effet, la Société d'habitation du Québec serait disposée à construire dans l'île d'Orléans une soixantaine d'unités de logement à prix modique pour personnes retraitées.

La Société d'habitation du Québec suggère deux solutions dans son projet, soit dix unités de logement par municipalité (on en compte six dans l'île) ou 20 unités de logement dans la même municipalité à la condition qu'il y ait un regroupement de deux municipalités. Présentement il y aurait une consultation à cet effet entre les maires des différentes municipalités de l'île.

Sears

AVIS A LA CLIENTELE

Dans notre cahier publicitaire "Achetez vite" en vigueur du 20 novembre au 8 décembre 79, A la page 39, R/34 le fer à repasser #62 559 on aurait dû lire Rég. 39.98 pour 35.98

A la page 34, R/37 les #13 760, 12 440, 11 180 on aurait dû lire Rabais \$3 au lieu de \$2

Simpsons-Sears Limitée



Max YALDEN

Yalden réclame qu'on révise les cours de langue

OTTAWA (PC) — Le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, estime que le fédéral devrait continuer à offrir des cours de formation linguistique à ses fonctionnaires, mais il réclame une révision de ces cours.

«Je crois que ces cours devraient exister de façon permanente», a précisé M. Yalden, qui témoignait hier devant le comité parlementaire des prévisions budgétaires.

Selon le commissaire aux langues officielles, il serait discriminatoire que le fédéral cesse d'offrir ces cours puisque ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont l'occasion ou le goût d'apprendre une langue seconde lorsqu'ils sont jeunes.

Le gouvernement libéral avait promis de mettre fin au programme de formation linguistique en 1983, et le président du Conseil du trésor de l'époque, M. Robert Andras, avait affirmé que la fonction publique serait alors «irréversiblement bilingue».

Le ministre conservateur responsable du dossier, M. Perrin Beatty, a déjà fait

savoir qu'il aimerait que les fonctionnaires puissent avoir droit aux cours de langues au-delà de 1983 et le cabinet conservateur étudie la chose.

Hier, M. Yalden a soutenu qu'il n'a jamais cru le gouvernement précédent lorsqu'il disait que les cours de langue cesseraient.

Il aimerait cependant voir certaines améliorations. Il y a deux problèmes: certains fonctionnaires ne sont pas plus bilingues qu'ils l'étaient au terme d'un stage de formation, tandis que d'autres réussissent bien mais n'ont pas l'occasion de se servir de l'autre langue lorsqu'ils retournent occuper leur poste au sein de la fonction publique.

Par ailleurs, M. Yalden a tenu à faire savoir que le gouvernement fédéral doit continuer à appuyer ses efforts dans le domaine des langues officielles.

«Pour l'heure, le programme des langues officielles progresse sur sa lancée de manière indéniable mais cela ne saurait se prolonger indéfiniment sans relance de l'effort, a-t-il averti.

Les conservateurs à la défense du bilinguisme

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur s'est engagé, hier, à présenter de nouvelles mesures pour que soient appliqués avec plus de doigté les principes de la loi sur les langues officielles.

«Nous ne reculerons pas, nous allons «vendre» le bilinguisme aux Canadiens mieux que ne l'ont fait les libéraux», a affirmé le ministre d'Etat du Conseil du trésor, M. Perrin Beatty, qui est responsable de ce dossier.

M. Beatty a apporté ces précisions après avoir déposé aux Communes un rapport préparé par l'administration précédente sur l'analyse de la réforme linguistique dans les institutions fédérales, 10 ans après l'adoption de la loi sur les langues officielles.

Le ministre estime que ce document est intéressant dans la mesure où il démontre qu'il y a eu beaucoup de progrès dans la fonction publique fédérale. Toutefois, il n'est pas disposé à reprendre à son compte les conclusions de l'étude.

«La fonction publique fédérale n'est plus l'institution unilingue anglaise qu'elle était dans les années 1960. La grande majorité des Canadiens d'expression française sont maintenant en mesure de transiger dans la langue officielle de leur choix», affirment les auteurs de l'étude.

Ils ajoutent, toutefois, que quel-

ques décennies seront encore nécessaires avant de conclure sans risque de se tromper que la réforme envisagée a bien eu lieu.

Hier, dans une entrevue avec la Presse canadienne, M. Beatty a promis qu'il publiera bientôt les analyses qu'il a commandées, de chaque ministère.

Tous les ministères revoient constamment leurs programmes et se penchent sur la nécessité de désigner tel ou tel poste «bilingue ou non», a-t-il rappelé.

Le ministre chargé de ce dossier au Conseil du trésor estime que la révision des programmes sera terminée d'ici le printemps, mais il ne fixe pas d'échéancier pour présenter ces nouvelles «initiatives».

Il ne croit pas que cela soit nécessaire. D'abord, il s'occupe de la question de la prime au bilinguisme. Ce programme doit prendre fin le 31 décembre 1979. Le cabinet a décidé quel sort il réservera à ce boni de \$700 par année, mais le ministre refuse d'en dire plus long, en précisant qu'il doit d'abord consulter les syndicats en cause.

Il y a également la question de la formation linguistique des fonctionnaires. Ce programme devrait prendre fin en 1983, mais les conservateurs revoient le dossier.

«Je cherche toujours à savoir d'où

est venue cette date magique de 1983», a déclaré M. Beatty.

Le gouvernement conservateur veut encourager la population à apprendre la langue seconde dans les écoles du pays.

«Il est évident que c'est là que nous devons mettre l'accent», a-t-il dit. Selon lui, les députés conservateurs doivent démontrer qu'ils croient au bilinguisme et qu'ils font eux-mêmes des efforts pour apprendre le français.

«Si nous sommes capables d'apprendre, je ne vois pas pourquoi les fonctionnaires qui se sont engagés à devenir bilingues ne peuvent pas le faire», a soutenu M. Beatty qui suit les directives du premier ministre Clark, et apprend le français.

Le bilinguisme sous le gouvernement conservateur ne sera pas une «croisade» comme au temps des libéraux, de l'avis de M. Beatty. Ce sera davantage une vaste opération pour «vendre une idée», pour dire que le bilinguisme rapporte et qu'il est essentiel pour assurer son avancement dans les affaires et dans la fonction publique.

Le fédéral continuera-t-il donc à offrir des cours de formation linguistique aux employés de l'Etat au-delà de 1983? Le ministre croit que ce serait sans doute logique d'offrir certains cours, mais dans des circonstances mieux contrôlées afin que l'argent des contribuables soit dépensé plus judicieusement.



Perrin BEATTY

Sears

- Place Fleur de Lys
- Place Laurier
- Galeries Chagnon

sondage gallup

L'anglais reste plus populaire que le français

La proportion des Canadiens qui veulent l'enseignement obligatoire du français à tous les degrés des écoles publiques, tout comme la lecture, l'écriture et l'arithmétique, a augmenté depuis un an au Canada anglais, de 52 à 56 pour 100. De même, ceux qui veulent l'enseignement obligatoire de l'anglais dans toutes les écoles publiques francophones sont passés dans le même temps, de 67 à 73 pour 100.

Le tableau ci-dessous compare le pourcentage des réponses, obtenues en 1974, 78 et 79, à la question suivante: «Pensez-vous que le français et l'anglais doivent être des matières obligatoires, comme la lecture, l'écriture et l'arithmétique, à tous les niveaux des écoles publiques anglophones et francophones au Canada?»

	Le français dans l'anglophonie			L'anglais dans la francophonie		
	1979	1978	1974	1979	1978	1974
Oui	56	52	61	73	67	76
Non	42	46	34	25	30	19
Ne sait pas	2	3	5	3	3	5

Ce qui signifie qu'en combinant ces résultats, à l'échelle nationale, 54 pour 100 des Canadiens aimeraient que l'anglais et le français soient un enseignement de base dans toutes nos écoles publiques. Au Québec, 74 pour 100 approuveraient les deux langues; dans les provinces de l'Atlantique, un peu moins, soit 65 pour 100, mais en Ontario (avec 48 pour 100), dans les Prairies (37 pour 100) et en Colombie-Britannique (36 pour 100), c'est beaucoup moins que la moitié qui exigeraient un enseignement obligatoire des deux langues.

Le tableau suivant donne les détails des réponses combinées, à l'échelle nationale et régionale:

	Le français sans les deux langues		L'anglais sans le français		Aucune des deux: indécis	
	1979	1978	1979	1978	1979	1978
National	54	52	19	11	25	24
Atlantique	65	61	11	7	11	11
Québec	74	74	8	1	23	28
Ontario	48	48	1	1	28	34
Prairies	37	37	1	1	32	32
Pacifique	36	36	1	1	32	32

Il est intéressant de noter que, selon l'âge, le sexe, l'occupation, la grandeur de la localité, l'éducation et les revenus, il n'y a jamais moins de 50 pour 100 des gens qui approuveraient l'enseignement obligatoire de l'anglais et du français dans nos écoles publiques. Il n'y a que sur le plan régional, et chez ceux dont la langue maternelle est l'anglais ou n'importe quelle autre langue, sauf le français, que la cote d'approbation tombe en dessous de 50 pour 100.

Les résultats du dernier des trois sondages se basent sur un échantillonnage de 1,038 personnes de 18 ans et plus, interrogées partout au pays, au début d'octobre, lequel est suffisant pour obtenir des données précises, à 4 points près, dix-neuf fois sur vingt.

RABAIS 33 1/3%
SUR UNE GRANDE
SELECTION
DE ROBES ET
COSTUMES
AUTOMNE-HIVER
POUR DAMES.
MODELES VARIES.

Tailles: 7 à 15, 10 à 20, 14 1/2 à 24 1/2

Robes - Rayon 31

Simpsons-Sears Limitée

Garon poursuit sa croisade pour protéger les terres québécoises



Le Soleil: André Boucher
Jean GARON

par Bernard RACINE

(PC) — Le projet de loi 41 et 43 font partie d'un ensemble de trois lois destinées à assurer la protection du territoire agricole de la province, a expliqué en fin d'après-midi hier, le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon.

Participant aux débats en deuxième lecture de chacune de ces lois, M. Garon a expliqué que les deux projets de loi faisaient suite à la loi sur le zonage des terres agricoles.

Le projet de loi 43 vise à permettre la création d'une banque de terres arables en vue de vendre ou de louer des terres à des agriculteurs et d'assurer ainsi la relève en agriculture et l'agrandissement des fermes de type familial et l'exploitation des terres arables non utilisées ou sous-utilisées.

Le projet de loi 41 vise à empêcher un étranger de devenir propriétaire au Québec d'une terre de plus de quatre hectares sans auparavant en obtenir la permission.

Selon la loi 41, le gouvernement devra remettre à un organisme central toutes les

parcelles de terre qui lui appartiennent. Elles seront alors retournées aux agriculteurs ou remises au ministre des Terres et Forêts pour être reboisées, si elles ne sont pas utilisables à des fins agricoles.

La loi 43, réglementant l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, est excessivement importante, a dit le ministre, parce qu'une grande partie de notre meilleur sol est en train de passer aux mains des étrangers qui ne l'exploitent pas. Quand M. Garon a fait une tournée de la province en vue du zonage des terres, il a constaté que c'était un vœu unanime que le gouvernement adopte une loi pour empêcher les meilleures terres de la province de tomber aux mains des étrangers.

M. Garon a révélé qu'il avait reçu sur la question de nombreux mémoires et que pas un seul ne s'était opposé à cette mesure.

Chiffres éloquentes

L'acquisition des terres agricoles par des étrangers est un fléau qui afflige chaque des circonscriptions du Québec, a dit le ministre qui a cité des chiffres pour le démontrer.

Dans le Nord-Ouest québécois, 28.563 acres sont la propriété de non-résidents: 17.357 dans la circonscription de Témiscamingue et 11.206 en Abitibi.

Dans la région de Montréal, 82.414 acres appartiennent à des étrangers, et plus de 59.080 acres dans la région des Cantons de l'Est. La région de l'Outaouais détient un record dans le domaine: 214.896 acres.

La circonscription de Pontiac semble détenir le record provincial: 94.384 acres de terres agricoles détenus par des non-résidents et celui de Gatineau: 40.077 acres.

Si les 125.000 acres du Bas-Saint-Laurent, appartenant à des non-résidents, étaient consacrés à la culture des céréales, on pourrait récolter 150.000 tonnes de céréales représentant une valeur variant entre \$20 millions et \$40 millions par année, ce qui diminuerait d'autant la dépendance du Québec envers l'Ouest canadien, a dit le ministre.

Le projet de loi 41 prévoit que la Commission de protection du territoire agricole du Québec pourra permettre à un non-résident de devenir

propriétaire d'une terre agricole de plus de quatre hectares dans deux cas:

— lorsque la commission juge que la superficie visée n'est pas propice à la culture du sol ou à l'élevage des animaux;

— lorsque le non-résident est une personne physique qui établit sa résidence au Québec.

Le ministre a révélé que le gouvernement espère que les non-résidents se débarrasseront des terres qu'ils possèdent au Québec en les vendant à des Québécois. S'ils ne le font pas assez rapidement, il faudra penser à réglementer aussi la possession des terres par des non-résidents, a dit M. Garon.

L'opposition

Le député libéral de Montmagny-L'Islet, M. Julien Giasson, a noté de son côté que l'acquisition de terres par des étrangers n'était pas nécessairement mauvaise. La situation actuelle permet d'accueillir chez nous des étrangers qui arrivent ici forts de l'expérience acquise ailleurs.

Dans sa circonscription, des non-résidents, propriétaires de terres agricoles, les

louent à des fermiers québécois, a-t-il dit.

M. Giasson s'est surtout élevé contre le fait que le projet de loi 41 est muet sur ce qu'il faudrait faire pour obliger les Québécois, propriétaires de bonnes terres agricoles, à les remettre en production. Malgré cela, il a annoncé qu'il votera en faveur du projet de loi en deuxième lecture.

Avant lui, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, avait annoncé que l'UN voterait contre le projet de loi 43, parce qu'elle veut que le propriétaire d'une ferme puisse demeurer le seul et unique propriétaire de sa ferme tant et aussi longtemps qu'il voudra le demeurer.

Avec l'adoption de la loi 43, a-t-il dit, le fermier va s'apercevoir qu'il n'est plus le propriétaire de sa ferme. La création d'une banque de terres, a-t-il affirmé, va entraîner encore des dépenses au gouvernement et les contribuables québécois sont fatigués de payer des taxes.

Les contribuables ont raison de se plaindre, selon lui. On a déjà trop de bureaucrates et voilà qu'on en propose d'autres.

par Roger BELLEFÉUILLE

affaires sociales



Clark prié d'aider plus les familles

Les Organismes familiaux associés du Québec (OFAQ) s'insurgent contre les velléités du gouvernement fédéral de rendre sélectif le régime d'allocations familiales, en ce sens que ces prestations mensuelles seraient diminuées, peut-être même éliminées, pour des familles se situant à un niveau supérieur de revenu.

Dans une brève missive adressée, en particulier, au premier ministre Joe

Clark, en attendant un dossier plus complet, l'OFAQ réaffirme que les allocations familiales constituent un droit acquis indépendamment du revenu familial.

L'organisme, qui dit représenter quelque 100.000 familles québécoises, souhaite au contraire la multiplication des mesures d'aide et de politiques constituant une reconnaissance de droit et de fait de la réalité familiale.

Nouveau patron bien "étrenné"

Le nouveau directeur général du centre hospitalier Saint-Augustin, de Courville, est venu à un cheveu d'assumer ses nouvelles responsabilités administratives en pleine tourmente syndicale.

Entré officiellement en fonction le 12 novembre, M. Gabriel Savard a en effet appris avec soulagement que les employés d'entretien de cet hôpital pour malades chroniques ont préféré rester au travail que de dresser des piquets de grève cette semaine.

Actif à divers postes dans le réseau des affaires sociales au cours des dernières années, il était auparavant à l'emploi de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.



Gabriel SAVARD

Défilé de mode avec handicapés

Québec sera le lieu d'une première, le 1er décembre, alors que des mannequins, handicapés et non handicapés, participeront à un défilé de mode.

La collection de vêtements présentée, une quarantaine, a été conçue et réalisée sous la direction de Mlle Linda Blais, une handicapée qui a ouvert sa propre maison au terme d'un cours de haute couture.

A cet égard, elle a reçu l'appui soutenu de Carre-

four Adaptation Québec Inc., organisme qui vise au regroupement et à l'autonomie des personnes atteintes d'un handicap physique.

C'est d'ailleurs en collaboration avec ce même organisme que ce spectacle de mode sera présenté des 20h30 à l'hôtel Loews Le Concorde. L'invitation est ouverte à toute la population et les billets (\$3) peuvent être obtenus soit auprès de Carrefour Québec, 472, rue des Commissaires, Québec (S22-1251), soit à l'entrée.

\$37,283 pour les Cambodgiens

La population de l'agglomération urbaine de Québec a souscrit jusqu'ici le montant de \$37.283 dans le cadre de l'opération secours Québec-Cambodge.

Cette campagne de collecte de fonds, à la grandeur de la province, a pour but, dans un souci strictement humanitaire, de procurer les secours nécessaires aux centaines de milliers de Khmers menacés par la famine et la maladie. Déjà 3 millions de Cambodgiens,

sur une population globale de 8 millions, ont péri, depuis environ quatre ans, au cœur d'un drame qui prend toutes les proportions d'un génocide.

La campagne, qui s'est ouverte le 12 décembre, prendra fin le 27 du même mois. Avant qu'il ne soit trop tard, avant que d'autres victimes de tout âge ne succombent, tout don, peu importe le montant, doit être déposé à toute caisse populaire. L'argent recueilli sera remis à la Croix-Rouge internationale.

Colloque sur le sort du retraité

L'Association québécoise de défense des droits des retraités et des préretraités (AQDR) tiendra demain, au motel Universel, à Sainte-Foy, un colloque ayant pour thème: "La main dans la main".

Cette rencontre a pour but, entre autres, de susciter une prise de conscience des problèmes que vivent, aujourd'hui, les retraités et les préretraités.

Les discussions commenceront à 9h, et à titre de défenseurs des droits de ces citoyens, il y aura Mgr Raymond Lavoie, M. Jean Gaudreau, président de l'Association et Mme Simone Chartrand.

Cette rencontre a pour but, entre autres, de susciter une prise de conscience des problèmes que vivent, aujourd'hui, les retraités et les préretraités.

Sears

Place Fleur de Lys
• Place Laurier
• Galeries Chagnon

Grand solde Bottes d'hiver pour Dames

Confection cuir et polyuréthane. 12 modèles sélectionnés spécialement.

seulement

29⁹⁹ 39⁹⁹
et

Rég. 33.99 à 69.99

Chaussures pour dames — Rayon 54

Simpsons-Sears Limitée

les prix G.L. toujours les plus bas

3 DERNIERS JOURS!

et GASTON vous le PROUVE avec une

VENTE D'ANTAN

à l'ancien magasin de l'avenue Plante et au 100, rue Chabot

Lot de REFRIGERATEURS, CUISINIÈRES et LAVE-VAISSELLE

• Surplus d'inventaire • Appareils déballés, légèrement égratignés dans le transport. Réfrigérateurs disponibles dans les grandeurs suivantes: 13, 14, 15, 16 et 17 pieds cubes. Cuisinières disponibles dans les largeurs 24 et 30 pouces.

A sacrifier au PRIX COUTANT!

LAVEUSE HOTPOINT

Modèle LA312C

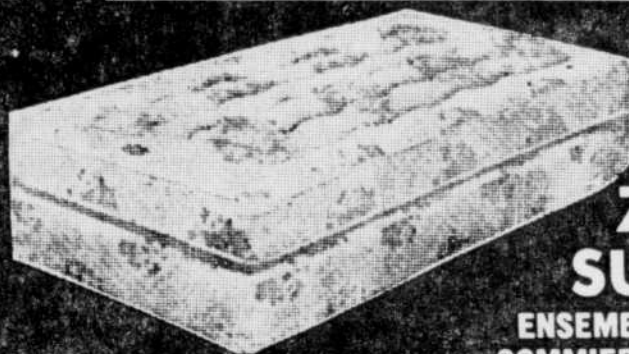
Trois programmes: régulier, apprêt permanent et délicat. Choix de la température de l'eau et niveau d'eau variable. Couleur: blanc neige.

SECHEUSE HOTPOINT

Modèle DE302

Deux programmes: régulier minuté et apprêt permanent. Filtre à charpie amovible. Couleur: blanc neige.

579⁹⁵
la paire



ZODIAC SUPREME

ENSEMBLE MATELAS et SOMMIER-CAISSE "AZUR"

Un ensemble qui défie la concurrence dans les matelas à prix populaires. Muni de ressorts trempés en acier et d'un rebord protecteur.

36" - 39"

PRIX G.L.

109⁹⁵

54"

PRIX G.L.

129⁹⁵

Choix de MOBILIERS DE SALON

Styles moderne, futuriste, colonial, canadien, contemporain, sectionnel et modulaire. A PRIX D'ANTAN

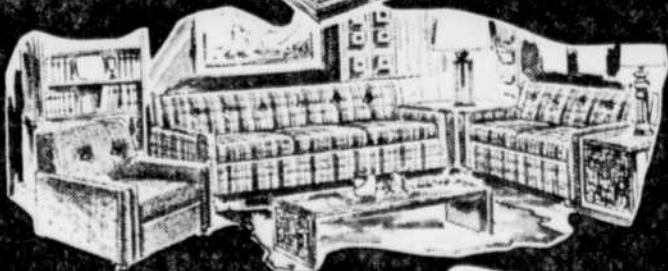
Choix de MOBILIERS de CUISINE DINETTE, SALLE A MANGER

Styles moderne, futuriste et colonial. A PRIX D'ANTAN.

ECHANTILLONS DE PLANCHER ET APPAREILS ELECTROMENAGERS AU PRIX COUTANT!

GASTON

Levesque



TV

ZENITH

COULEUR 20"



Modèle K1912

L'ECRAN IDEAL POUR LA FAMILLE

Modèle de table compact et décoratif. Joli coffret brun foncé avec garnitures dorées. Antenne VHF et UHF. Châssis 100% transistorisé.

1 AN DE SERVICE GRATUIT

539⁹⁵



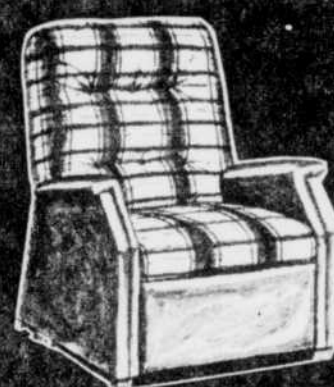
FAUTEUILS DE REPOS



114⁹⁵

Lot de FAUTEUILS BERGANTS

39⁹⁵



FAUTEUILS DE REPOS

129⁹⁵

Réduction de

30% à 50%

sur meubles en érable massif

VILLAS

Mobiliers de dinette, chambre, salon. Tables bibliothèques.

Meubles

"THIBEAULT" en pin massif.

Ensembles de dinette, chambre et salon.

Réduits de

30% à 50%

PREMIER VERSEMENT

EN JANVIER 80

avec la carte G.L.

CLIENT PRIVILEGE

100, RUE CHABOT et 132, AVENUE PLANTE
(pour la circonstance)

VILLE VANIER - 681-3471